

Zeitschrift: Panorama / Raiffeisen
Herausgeber: Raiffeisen Suisse société coopérative
Band: - (1992)
Heft: 11-12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PANORAMA

11-12/92

Notre interview exclusive:
RENÉ FELBER
Président de la Confédération

Raiffeisen dit OUI à l'EEE

Le chômage en Suisse



RAIFFEISEN



**Le compte est bon sur
tous les tableaux**



compter, trier,
mettre en tubes
les monnaies

contrôle de l'alliage pour rejet des monnaies étrangères

prema

PREMA GmbH Tychbodenstrasse 9
4665 Oftringen Tel. 062/97 59 59

Abonnez-vous à PANORAMA!

Que l'on soit client ou non d'une banque Raiffeisen, il est possible de s'abonner **individuellement**, et en tout temps, au mensuel romand **PANORAMA** pour le prix de Fr. 21.- par année.

Il suffit de s'adresser à son service des abonnements: case postale 144, 1010 Lausanne.

Vous recevez déjà l'organe officiel de l'Union suisse des Banques Raiffeisen? Offrez alors un abonnement à un parent ou à un ami!

PANORAMA, c'est...

- ... des analyses économiques de premier plan
- ... des interviews de personnalités du monde économique et politique suisse et européen
- ... des enquêtes et dossiers qui touchent notre société
- ... des photos artistiques
- ... des voyages, des jeux et concours pour adultes et enfants
- ... un espace littéraire unique en Suisse romande
- ... et la vie d'une banque dynamique et à visage humain qui appartient à ses clients!



FUEGOTEC SA

**Machines pour
le traitement de la monnaie**



FUEGOTEC MS-5600

Trieuse-compteuse à monnaie

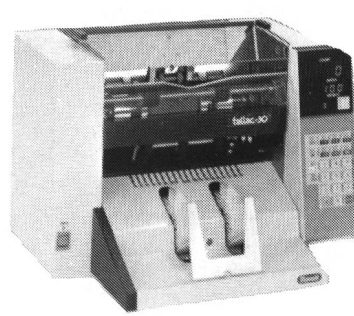
La MS-5600 est une petite révolution: elle est capable de séparer la monnaie suisse des monnaies étrangères, et elle différencie même les pièces étrangères de calibre identique aux pièces suisses.



PRINCESS electronic M

Compteuse à monnaie

Les avantages de cette machine sont: sa haute performance et sa sécurité de comptage ainsi que son utilisation facile. Une seule manipulation suffit pour le réglage des catégories de pièces.



TELLAC-30 DD

Compteuse à billets

Sélection automatique des principales fonctions dès la mise sous tension. Démarrage automatique de détection de tout billet dont le format est différent du billet initial. Arrêt automatique lors de la détection d'un mauvais billet. Celui-ci n'est pas totalisé. Avantage: il n'est pas nécessaire de recommencer le comptage.

Distributeur exclusif pour la Suisse:

FUEGOTEC SA

SIÈGE: CHEMIN DES DAILLES 10 - 1053 CUGY - TÉL. 021/732 22 32
SUCCURSALE: LANDSTRASSE 37 - 5430 WETTINGEN - TÉL. 056/27 27 00



Au revoir,

En dépit d'un agenda au rythme littéralement marathonien, confinant au surhumain, le Président de la Confédération nous a fait l'honneur de nous accorder une interview. Sur l'Europe, mais encore sur les Romands face aux Alémaniques, sur l'amitié et la solidarité – nécessaires par les temps qui courent –. Le saviez-vous? La loyauté, la qualité du travail, la fidélité et le talent sont les vertus que le chef du Département fédéral des affaires étrangères apprécie le plus, chez les êtres. A part la franchise et le courage.

Bon vent, cher Monsieur le Conseiller fédéral, et que votre exemple, que votre sagesse serve de leçon à tous les frileux et timorés que compte l'Helvétie!

*

Le président de la direction centrale de l'USBR croit aussi à l'Europe et il l'affirme paisiblement: «A Raiffeisen, nous sommes prêts. Un oui à l'EEE ne nous fait pas peur».

Pour M. Félix Walker, une Suisse européenne ne risque pas de perdre son identité. A preuve? «Les Appenzellois sont beaucoup plus étroitement intégrés dans la Confédération que celle-ci ne le sera jamais dans l'EEE et pourtant, qui aurait l'idée d'affirmer qu'ils ont perdu leur identité appenzelloise?»

Comme quoi on peut s'ouvrir aux autres, au monde sans nécessairement perdre son âme.

Que vive alors une Suisse ouverte et solidaire!

*

A propos d'identité, **Panorama** va changer d'orientation. Après en avoir assumé, durant six ans, et avec un plaisir renouvelé chaque mois, la responsabilité rédactionnelle, je quitte la barque Raiffeisen pour d'autres horizons. Mais je ne déserte pas pour autant son idéal. Si je l'ai défendu, c'est parce que je croyais – et crois toujours – à son rôle social et moral dans une jungle gouvernée, et pervertie, par le capitalisme sauvage.

Du **Messenger Raiffeisen** au **Panorama**, j'aurais essayé de créer une mensuel bancaire différent des autres et respectueux de l'identité des Suisses romands. N'étant pas, de nature, encombrée de préjugés, je n'ai jamais considéré les «raiffeisenistes» comme les héritiers d'une race à part, d'un niveau culturel qui aurait été plus bas que celui des Romands «ordinaires», qu'ils lisent **Bilan**, **24 Heures** ou **Le Démocrate**.

Alors, quelle sera la nouvelle identité de **Panorama**? Il est trop tôt pour se prononcer aujourd'hui déjà. Aux lecteurs de juger!

En tout cas, ceux qui, durant ces années, de Neuchâtel à Genève, du Valais au Jura, en passant par le Pays de Vaud et Fribourg, m'ont écrit et dit leur estime et leur soutien,

pourront continuer de me lire dans d'autres colonnes, et notamment dans **Coopération** et **Le Journal de Genève** et **Gazette de Lausanne**.

La place me manque ici pour citer tous les collaborateurs – journalistes, traducteurs, illustrateurs – qui m'ont épaulée avec talent et fidélité. Il importe de préciser que les rubriques **L'invité**, **Portrait Raiffeisen**, **Carte blanche**, **Entreprendre**, **Espace littéraire** (sans oublier les pertinents articles de fond de Max Mabillard et de Roger Schindelholtz) n'auraient pas été aussi attrayants sans la maquettiste Véronique Duthovex et le chef technique Raymond Baeriswyl des Presses Centrales.

Panorama n'aurait pas été aussi intéressant et passionnant sans les journalistes Etienne Oppliger, Pascal Garçin, Laurent Bonnard et Françoise de Preux, sans Valott, Rémy Viredaz et Joëlle Pirek-Cheron. Il n'aurait pas été aussi «pointu» sans les libres opinions exprimées par Pierre Mettetz et Jean-Daniel Rossier.

Il n'aurait pas été aussi riche sans tous les interlocuteurs de qualité qui, de David de Pury au Professeur Zuhayr Mikdashy, de Jean-Pascal Delamuraz à René Felber, en passant par Pierre Duvoisin, se sont succédés dans notre rubrique **L'Invité**, sans jamais esquiver nos questions.

Enfin, devons-nous dire que **Panorama** n'aurait pas été aussi beau sans le regard de Jean-Paul Maeder et Oswald Ruppen, de Robert Hofer et Willi Stolz? Mois après mois, ces photographes nous auront donné, tout simplement, quelques miettes d'éternité, de tendresse. De bonheur. Et c'est important, le Bonheur.

Que cette fin d'année vous soit douce et juste.

Pour 1993, je vous souhaite 365 jours de sérénité et de passion, à déguster jour après jour, avec un regard toujours neuf.

Bien à vous,
Gilberte Favre

PANORAMA

Novembre-Décembre 1992

Editeur

Union suisse
des Banques Raiffeisen,
Saint-Gall et Lausanne

Rédaction

Gilberte Favre,
rédactrice responsable
Case postale 144
1010 Lausanne 10
Route de Berne 20
Tél. 021/653 75 51

Maquette

Véronique Duthovex

Collaborateurs permanents

Robert Hofer, Jean-Paul Maeder,
Thierry Ott, Joëlle Pirek-Cheron,
Françoise de Preux, Oswald Ruppen,
Roger Schindelholtz, Rémy Viredaz, Valott

Administration/Service des abonnements

Michèle Notari
Case postale 144
1010 Lausanne
Tél. 021/653 75 51

Il est possible de s'abonner individuellement et en tout temps à **PANORAMA**.

L'invité
René Felber
Président de la
Confédération 4



Carte blanche...
à Max Mabillard 7



Europe oui à l'EEE,
interview de
M. Félix Walker 8



Point de mire
Le projet
de Roger Schindelholtz 11

Photo
Les vœux de Panorama 16

Economie
Les prévisions du KOF 18

Reportage
Le jardin en hiver 24

Espace littéraire
Sylviane Roche 31

Textes et photos ne peuvent
être reproduits qu'avec l'accord
écrit de la rédaction.

Régies des annonces

Annonces Suisses S.A.
Place Bel-Air 2 - 1002 Lausanne
Tél. 021/20 29 31
Fugier Espace et Publicité
Ch. du Dernier-Mur - 1031 Mex
Tél. 021/701 53 33

Impression/Expédition

Presses Centrales SA
Rue de Genève 7
1003 Lausanne

Tirage: 24 000 ex.

L'INVITÉ DE
PANORAMA

René Felber, président de la Confédération

«Je crois à la force
des arguments
et de la raison.»

Interview recueillie
par Gilberte Favre

**Dans une interview
exclusive, le président de la
Confédération nous dit son
opinion sur la Suisse et
l'Europe, sur le fossé entre
Romands et Alémaniques.
Tout en insistant sur sa
confiance en l'être humain.**



Photo: Jean-Claude Curchod

– Monsieur le conseiller fédéral, vous arrivez au terme de votre année en tant que président de la Confédération. Si vous deviez en tirer un bilan, quels sont les points forts que vous souligneriez?

– La satisfaction la plus grande provient sans nul doute de la reconnaissance, par les citoyens qui l'ont manifestée lors des votations, de la qualité du travail effectué par le Conseil fédéral.

– Nous approchons du 6 décembre. Quelles pourraient être les conséquences directes, du point de vue financier, pour le Suisse moyen, en cas de non-adhésion de la Suisse à l'EEE?

– Hors de l'EEE, la Suisse, et donc de nombreux secteurs de l'activité économique, se retrouveront, de fait, face à un bloc de dix-huit Etats (les autres pays membres de l'EEE). Les mesures protectionnistes et discriminatoires risqueront de se multiplier à l'encontre de la Suisse, considérée comme un pays tiers. En conséquence, les grandes entreprises seront enclines à déplacer une partie de leur production à l'étranger, leurs sous-traitants (PME) seraient fortement pénalisés. Il faudrait donc s'attendre à une augmentation sensible du chômage. D'une manière générale, une économie en perte de vitesse se traduit toujours par une baisse du niveau de vie et par des conditions de travail plus difficiles.

En cas de non-adhésion, le consommateur ne profiterait notamment pas de la concurrence accrue introduite par l'EEE. L'intensification de la concurrence, les économies liées dues à une production en grande série, la suppression des coûts liés aux contrôles et homologations, et l'abolition des cartels et des ententes de prix constituent autant de facteurs entraînant une baisse des prix dans un certain nombre de domaines, en particulier industriels et de production de masse.

«L'Accord EEE apporte un nouveau souffle à notre économie.»

– Certains Suisses craignent que la libre-circulation des personnes ne provoque une arrivée massive de chômeurs de l'EEE sur le sol helvétique, étant donné que les autres pays européens connaissent un taux de chô-

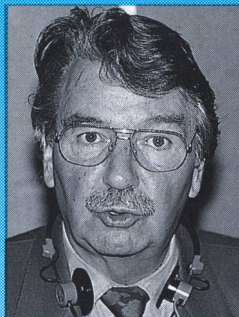


Photo Di Nolfi

Repères

Entré au Conseil fédéral le 1^{er} janvier 1988, où il dirige le Département des affaires étrangères, M. René Felber a été élu le 4 décembre 1991 président de la Confédération. Une charge qu'il concilie, avec courage et énergie, avec ses responsabilités européennes.

Ce Loclois, de formation pédagogique, a enseigné à Boudevilliers et au Locle, ville dont il sera le président de 1964 à 1980.

Parallèlement, il dirige les services industriels et les finances de sa ville.

Inscrit au Parti socialiste depuis 1958, élu conseiller général du Locle en 1960, il sera député au Grand Conseil neuchâtelois de 1965 à 1976, conseiller national de 1967 à 1981. Dès 1981, il est élu au Conseil d'Etat neuchâtelois où il assumera, jusqu'à son élection au Conseil fédéral, le 9 décembre 1987, la direction du Département cantonal des finances.

Homme politique aux dimensions européennes, qui a le courage de ses convictions, René Felber est incontestablement l'artisan d'une Suisse à visage plus humain et solidaire. Connue pour être un fin lecteur (il lit Grainville, Pennac et d'Ormesson), René Felber se ressource en retournant vers Maupassant, Stendhal et Victor Hugo. Mais surtout en ouvrant les yeux et en écoutant la vie.

mage supérieur au nôtre. Leurs craintes sont-elles légitimes?

– Non, cette crainte ne se justifie absolument pas, car le principe de la libre-circulation des personnes est soumis à plusieurs conditions. En effet, pour les travailleurs, le droit de circuler librement et de s'établir dans l'EEE est lié à l'exercice d'une activité professionnelle. Les personnes actives sont tenues de présenter à leur entrée dans un pays de l'EEE une déclaration d'engagement de l'employeur ou une attestation de travail.

Les personnes qui cherchent du travail ont trois mois à disposition pendant lesquels elles doivent être capables de subvenir à leurs besoins sans aide extérieure. Passé ce délai, si ces personnes n'ont toujours pas trouvé d'emploi, elles sont dans l'obligation de quitter la Suisse.

«Le bon sens ne connaît pas de frontière linguistique.»

En fait, l'ouverture du marché européen du travail devrait essentiellement avoir pour avantage de faciliter le recrutement de personnel qualifié, qui fait actuellement défaut dans certaines branches d'activité, et d'accélérer le processus d'adaptation structurelle des entreprises. Par ailleurs, il est faux de s'attendre à un afflux massif de main-d'œuvre étrangère car, au-delà des considérations économiques, les gens restent généralement très attachés à leur région, à leur pays. Les pays nordiques nous en donnent la preuve. En effet, alors que la libre-circulation des personnes existe depuis une vingtaine d'années, seulement 1 % d'émigration a été constaté. Au sein de la CE, où la libre-circulation existe déjà depuis une vingtaine d'années, aucune émigration massive ne s'est non plus produite.

D'une manière générale, la liberté de circulation prévue par l'EEE favorise une croissance qualitative, sans pour autant faire courir le risque d'un afflux important de main-d'œuvre étrangère. L'EEE signifie donc pour la Suisse: des travailleurs étrangers mieux formés et pas d'immigration massive.

– L'acceptation de la loi sur le droit rural et l'entrée de la Suisse dans l'EEE ne sont-elles pas susceptibles de susciter la disparition de la plupart des exportations agricoles suisses?

– Dans la loi fédérale sur le droit foncier rural, le Conseil fédéral et le Parlement ont cherché à apporter aux paysans suisses des

conditions-cadres meilleures afin qu'ils puissent disposer durablement et en suffisance de terres bon marché. Mais il ne suffit pas de pouvoir acquérir plus facilement des terres, encore faut-il que l'économie, en général, se porte bien. Pour survivre, l'agriculture doit, en effet, pouvoir aussi compter sur une économie saine, forte financièrement et par conséquent capable de la soutenir. L'Accord EEE ouvre précisément la porte à cette prospérité, en apportant un nouveau souffle à notre économie. Il a été calculé que la Suisse devrait jouir d'un gain de croissance de 4 à 6% du PIB en dix ans. Cela signifie un gain de 1,2 à 2 milliards de francs par an. La majorité du Comité de l'Union suisse des paysans est, par ailleurs, convaincue que la participation de la Suisse à l'EEE devrait créer pour l'agriculture les conditions-cadres de politique extérieure permettant la poursuite d'une politique agricole la plus autonome possible.

Il est néanmoins important de rappeler qu'à l'exception de produits provenant des pays du Sud (tels que les olives, les oranges, etc.), l'Accord EEE ne touche pas l'agriculture. En revanche, les paysans suisses pourront profiter des possibilités accrues d'exportation et de la baisse des prix à l'importation, par exemple sur les machines agricoles.

En résumé, la crainte de voir disparaître la plupart des exportations agricoles suisses, en raison de la réforme du droit foncier rural et de l'entrée de la Suisse dans l'EEE, n'est pas fondée.

«Je suis révolté par l'injustice et l'imbécillité triomphante.»

– Le débat sur l'Europe a montré des divergences, de part et d'autre de la Sarine: croyez-vous que le fossé entre Romands et Alémaniques est bien réel et qu'il est sur le point de s'accroître?

– La question est centrale dans un pays comme le nôtre. On dit, en effet, que le fossé auquel vous faites allusion existe. Pour ma part, je ne crois pas, s'il existe, qu'il ira en s'accroissant. Le bon sens ne connaît pas de frontière linguistique et je suis convaincu que tous les Suisses, quelle que soit leur langue, sauront reconnaître leurs intérêts bien compris. Pensez-vous que l'opinion à l'égard de l'avenir, économique notamment, du pays puisse dépen-

dre, en priorité, du côté de la Sarine sur lequel elle se forme?

Personnellement, je répondrais non, parce que je crois à la force des arguments et de la raison.

– Lors de votre allocution du 12 août 1992, vous avez parlé du sens de l'amitié et de la solidarité que les Suisses devraient s'employer à retrouver, tout particulièrement aujourd'hui, alors que la conjoncture est devenue difficile pour la «riche Helvétie» aussi. N'avez-vous pas le sentiment que les difficultés rendent les êtres de plus en plus égoïstes?

– Il est certain que les difficultés rencontrées rendent les hommes amers et plus prompts à trouver chez d'autres les responsables de leur situation. En même temps, la règle du «chacun pour soi» prévaut: celui qui n'est pas encore touché par les effets d'une crise ignore les besoins de ses voisins. Cela crée aussi un sentiment général d'insécurité qui conduit certains à prôner des solutions souvent traditionnelles et le retour à des situations anciennes depuis longtemps dépassées, en laissant croire que c'était le «bon vieux temps» et en ignorant que toute la société a évolué.

– A part la franchise et le courage qui sont vos qualités premières, quelles sont les vertus que vous appréciez le plus chez les êtres?

– La loyauté, la qualité du travail, la fidélité et le talent.

– Y a-t-il encore, aujourd'hui, en Suisse et dans le monde, des problèmes qui vous révoltent?

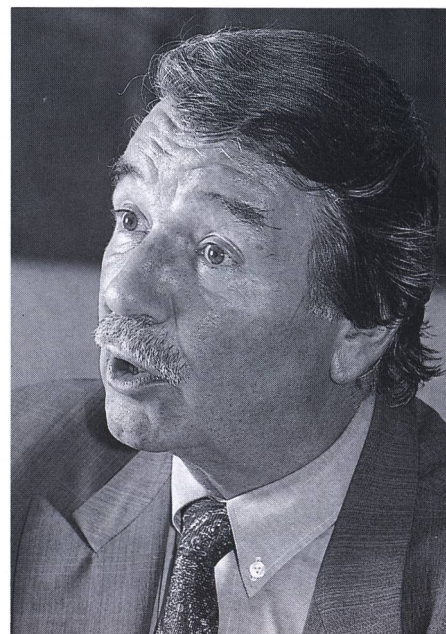
– Hélas oui! La pauvreté, la misère, la faim, la souffrance et surtout celle des enfants, l'injustice et... l'imbécillité triomphante quelquefois.

– Et, de la littérature au voyage, sans oublier la nature, des choses qui suscitent votre émerveillement?

– Il n'est pas nécessaire de se référer à des objets ou à des thèmes particuliers pour être émerveillé: il suffit d'ouvrir les yeux, d'écouter et nous aurons chaque jour l'occasion de l'être.

– Qu'aimeriez-vous ajouter d'essentiel au terme de cette interview?

– Je n'ai pas la prétention d'apporter quoi que ce soit d'essentiel mais plutôt de témoigner de ma confiance dans la formidable capacité de l'être humain de vivre et de une société meilleure, de remplacer aussi le combat par le débat.



Construire «une société meilleure»

Photo: J.-C. Cuenod

En répondant à notre interview, le président de la Confédération suisse aura été notre dernier invité de l'année.

Dans notre rubrique inaugurée en janvier 1990 avec Yvette Jaggi, ce sont des personnalités d'horizons et de sensibilités très différents qui auront enrichi notre journal de leur générosité et de leur vision du monde. Hommes et femmes politiques, écrivains, journalistes, économistes et universitaires, hauts fonctionnaires et artistes, ils ne se seront jamais dérobés aux questions de la rédactrice responsable de PANORAMA.

Yvette Jaggi, Victor Ruffy, Jean-Pascal Delamuraz, Georges-André Chevallaz, Guy-Olivier Segond, Bernard Comby, Vital Darbellay, Roselyne Crausaz, Pierre Duvoisin, Maurice Chappaz, Marian Stepcinsky, Gérald Murry, Henri-Charles Dahlem, Jean-Philippe Rapp, Max Mabilard, Bertil Galland.

Hermann Bodenmann, Jean-Claude Piot, David de Pury, Cornelio Sommaruga, Zuhayr Mikdashy.

A eux tous et M. René Felber, en particulier vont nos remerciements. GF

Chômage en Suisse: le grand désarroi

Un désarroi qui paraît paralyser l'ensemble des autorités, un désarroi qui nimbe l'entier du corps social devant la montée incessante du chômage en Suisse.

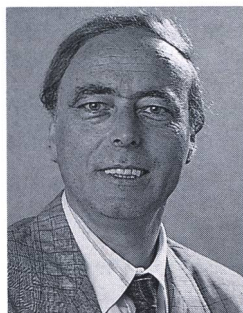
Le chômage frappe sans aucun égard, ni pour les catégories de personnes, ni pour les catégories d'âge. Les habituelles différences sociales n'y font rien. Tous peuvent être touchés avec une intensité comparable. Le chômage n'épargne ni le jeune qui est refusé par ce monde du travail pour lequel il s'est longuement préparé ni l'actif chevronné qui vit sa brutale expulsion du circuit de production comme une profonde brisure personnelle. Il épargne encore moins le cinquantenaire empli d'expériences qui perd pratiquement tout espoir de recouvrer une quelconque utilité sociale.

Un gaspillage social et humain

Ce chômage qui se développe avec constance depuis plusieurs mois, en Suisse, est un phénomène presque nouveau pour nous, du moins dans son intensité. Il avait, en effet, relativement préservé le pays, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, en dépit de plusieurs cycles dépressifs. Aujourd'hui, on le redécouvre, en quelque sorte. Et on constate qu'il constitue un formidable gaspillage social et humain. Chacun, de près ou de loin, expérimente ses ravages souvent douloureux.

La situation, semble-t-il, devrait mobiliser les énergies, ou tout au moins susciter une série de propositions et d'empoignades démocratiques. Pourtant, on a beau tendre l'oreille, on a de la peine à entendre quelque chose de fort à son sujet. Pratiquement pas un mot, pas une proposition ne résonne. Aucune idée neuve ne surgit, pas même l'écho d'une de ces vieilles lunes écoulées. Hormis les lamentations statistiques à date fixe, rien de substantiel n'apparaît sur d'éventuels moyens capables de juguler cette peste sournoise. Un climat étrange se développe en ce moment, fait d'inquiétante résignation, de soumission à une sorte de fatalité. Comme si le

Max Mabillard
rédacteur en chef de BILAN



Début novembre, de manière très solennelle, le Conseil fédéral a convoqué les «états généraux de l'économie». L'expression, quelque peu grandiloquente et lourde de son sens historique, voulait sans doute exprimer tout le sérieux de la situation. Elle voulait, sans doute encore, marquer la volonté officielle d'y faire face avec résolution. Mais la tenue de ces «états généraux» manifeste un profond désarroi.

corps social se trouvait vidé. Comme s'il avait épuisé toute son énergie et tous ses moyens ailleurs. Pour autre chose, pour d'autres causes.

Le poids de l'homme

Les deux camps traditionnellement opposés, pour les réduire à deux, se réfugient dans le même silence gêné. La gauche

paraît avoir oublié son terrain naturel de chasse, celui de la solidarité. Elle n'a, en tout cas, rien de bien particulier à proposer sur le sujet, hormis son habituel discours syndical sur la défense des acquis ou sur la réduction du temps de travail. La droite, suivant l'air du temps, paraît idolâtrer le marché, cette nouvelle religion monothéiste, et elle s'en tient là. Ce qui est bon pour le marché est considéré comme forcément bon pour l'individu. S'il est devenu, sans conteste, le plus efficace des systèmes économiques, le libéralisme représente un faible secours pour les sans-emplois.

De fait, on a l'impression que, par une sorte de perversion des valeurs, l'homme devient comme absent, négligé, écarté du jeu. Il apparaît tel un intrus pour qui on n'avait rien prévu. Il est réduit à une présence sans importance. A une présence insignifiante face aux fameuses grandes causes du moment. L'homme pèse peu, par exemple, à côté de l'état d'âme de quelques batraciens contrariés par l'aménagement d'un chemin pédestre, à côté de la possible diminution des variétés florales entre 800 et 1200 mètres d'altitude sur le versant nord-ouest des Alpes.

Rien ne serait plus faux et plus indécent, certes, que les références aux plus noirs moments du passé. Mais regardons l'histoire comme une formidable source d'enseignements. Et l'histoire nous apprend que les crises les plus dramatiques ont germé, un peu partout, sur le terreau fertile du chômage généralisé. Encore une fois, la Suisse ne sombre pas dans un chaos apocalyptique, bien loin s'en faut. Mais il n'est pas trop tôt pour se demander ce qui arrive à son corps social comme tétanisé par l'irréversibilité du pire. Il n'est pas trop tard pour se demander pourquoi un débat au Parlement fédéral sur le chômage ne provoque qu'absence et indifférence. Il n'est pas trop tard, non plus, pour se demander pourquoi il faut que le Conseil fédéral convoque des «états généraux de l'économie» afin que l'on débattenne, enfin, sérieusement de cette difficile question en Suisse.

Félix Walker:

«Un oui à l'EEE ne nous fait pas peur»

Interview: Markus Angst

La Suisse doit-elle, oui ou non, adhérer à l'Espace économique européen (EEE)? Telle est la question difficile, l'une des plus importantes de notre histoire moderne, à laquelle les citoyennes et citoyens de ce pays devront répondre le 6 décembre. Ce sont surtout les milieux économiques qui se mobilisent en faveur du oui. Au nombre des partisans résolus de l'EEE, on compte aussi M. Félix Walker, président de la direction centrale de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen. M. Walker a expliqué à PANORAMA pourquoi il votera oui et quelles conséquences une adhésion aurait pour les Banques Raiffeisen.



PANORAMA: Supposons que le 6 décembre la Suisse dise oui à l'EEE. La pression de la concurrence dans le secteur bancaire s'en trouverait-elle aggravée ou diminuée?

Félix Walker, président de la direction centrale de l'Union Suisse des Banques Raiffeisen: L'EEE amènera entre autres une libéralisation du commerce et des prestations financières de toute nature, d'où nécessairement une concurrence accrue dans le secteur bancaire comme dans d'autres. Mais, pour ce qui concerne notre branche, nous rappellerons qu'en Suisse il existe déjà 250 banques et sociétés financières étrangères.

«En Suisse, il existe déjà 250 banques et sociétés financières étrangères.»

Concrètement quelles seraient, pour les Banques Raiffeisen, les conséquences d'une adhésion de la Suisse à l'EEE?

L'accroissement de la concurrence concernera surtout les banques suisses actives à l'étranger. Les Banques Raiffeisen, au contraire, sont, comme on sait, des banques hypothécaires actives dans les régions principalement rurales et qui traitent peu avec l'étranger, si l'on excepte certaines situations spéciales dans des zones frontalières. En cas de oui à l'EEE, nous ne nous attendons pas à un durcissement notable de la concurrence pour les Banques Raiffeisen. Comme effet indirect, en revanche, on peut imaginer que la concurrence accrue à laquelle devront faire face les banques suisses à l'étranger les amène à la longue à revenir davantage aux affaires indigènes, que ce soit pour équilibrer les risques ou pour maintenir leur identité suisse.

Avec le projet «Raiffeisen 2000», les Banques Raiffeisen viennent d'élaborer de nouvelles stratégies. Celles-ci vont-elles suffire pour relever le défi européen?

«Raiffeisen 2000» vise en premier lieu à renforcer notre capacité concurrentielle. Nous sommes donc prêts, et la réorientation des stratégies est déjà bien avancée. C'est pourquoi un oui à l'EEE ne nous fait pas peur.

L'acceptation de l'EEE entraînerait sans doute une augmentation du flux des mar-

chandises et donc, y compris dans les régions rurales, un plus grand flux d'argent. Les Banques Raiffeisen sont-elles armées pour cette nouvelle situation?

Notre rôle de banque générale fait de nous un partenaire de valeur pour notre clientèle des classes moyennes: artisanat, arts et métiers, agriculture. Par ailleurs, grâce au soutien de leur Banque centrale, les Banques Raiffeisen sont dès aujourd'hui en mesure d'accompagner leurs clients sur un marché plus vaste.

Certains secteurs, comme les affaires en bourse et sur titres, devront-ils être développés?

Effectivement, les Banques Raiffeisen moyennes et petites devront progressivement, en fonction de leurs possibilités, développer certaines prestations qui font aujourd'hui partie de l'offre de base d'une banque générale. Cette évolution est appuyée activement par notre Banque centrale à Saint-Gall.

En rapport avec le traité de l'EEE, on parle parfois de perte d'identité, voire de mise en danger de la démocratie. Pour vous, ce sont sans doute d'autres questions qui viennent au premier plan. On pense en particulier aux taux d'intérêts. Comment réagiront par exemple les taux hypothécaires, si la Suisse adhère à l'EEE, voire plus tard à la CE?

Avant de répondre sur les taux hypothécaires, permettez-moi, puisque vous les mentionnez, de m'arrêter brièvement sur ces questions d'identité et de démocratie. Concernant notre identité, il suffira d'un exemple: les Appenzellois sont beaucoup plus étroitement intégrés dans la Confédération que celle-ci ne le sera jamais dans l'EEE, et pourtant, qui aurait l'idée d'affirmer qu'ils ont perdu leur identité appenzelloise?

«Nous n'attendons pas un durcissement notable de la concurrence.»

Concernant la démocratie: nous avons, dans l'initiative et le référendum, deux instruments importants auxquels l'EEE ne touchera pas. De plus, au sein de l'EEE, nous aurons une voix consultative, un droit de veto, la possibilité d'invoquer une clause de sauvegarde en cas de nécessité, et enfin le traité pourra être dénoncé en tout temps.

Pour en revenir aux taux hypothécaires, ils ont connu des hauts et des bas sans l'EEE, et ils continueront à le faire avec l'EEE. Le niveau des intérêts dans un pays dépend pour une grande part de sa capacité économique (peu d'inflation, finances nationales saines, stabilité politique, peu de chômage). Je vous rappellerai aussi que, même à l'intérieur de la CE, les taux d'intérêt varient beaucoup d'un pays à l'autre. Une adhésion de la Suisse à l'EEE n'entraînerait donc pas automatiquement une augmentation des taux hypothécaires comme on le prétend souvent.

Que deviendra le franc suisse?

Un franc restera un franc dans l'EEE. Car, contrairement à la CE – où elle n'est d'ailleurs pas encore réalisée – l'EEE n'est expressément pas une union monétaire.

On sait que les banques suisses travaillent avec des marges (différences d'intérêts) beaucoup plus petites que la concurrence étrangère. Quel impact aurait à ce propos un oui à l'EEE?

Il est vrai que les Banques Raiffeisen s'en tirent depuis longtemps avec des marges relativement faibles d'un pour cent. C'est un résultat que nous devons surtout à la fidélité de nos épargnants et au niveau modeste de nos frais administratifs. Ces deux facteurs ne seront pas sensiblement modifiés si nous entrons dans l'EEE.

Un élément important en Suisse, et en particulier chez Raiffeisen, c'est la sécurité de nos banques. Quelles dispositions prévoit l'EEE à ce sujet?

La protection du déposant, pièce maîtresse de notre loi sur les banques, est très développée chez nous, par exemple grâce à nos prescriptions strictes sur les fonds propres. L'harmonisation prévue dans le traité de l'EEE n'entraînera aucun affaiblissement de ces dispositions importantes pour la sécurité de nos banques.

Qu'en est-il du secret bancaire?

L'EEE n'y changera rien.

Les grandes banques suisses, qui se déclarent ouvertement en faveur de l'EEE, sont déjà représentées sur le marché européen par leurs propres filiales. La question d'une coopération plus étroite avec l'étranger se pose-t-elle aussi pour Raiffeisen, par exemple avec les organisations Raiffeisen voisines?

«Raiffeisen 2000», c'est-à-dire la révision des statuts à laquelle nous avons procédé ces dernières années, nous permet toutes les possibilités d'affaires avec nos banques sœurs dans l'EEE, juridiquement et financièrement indépendantes mais organisées selon des systèmes apparentés. Nous n'avons donc pas besoin de filiales ni d'agences à l'étranger, mais nous intensifierons notre collaboration avec les organisations Raiffeisen étrangères.

«Nous intensifierons notre collaboration avec les organisations Raiffeisen étrangères.»

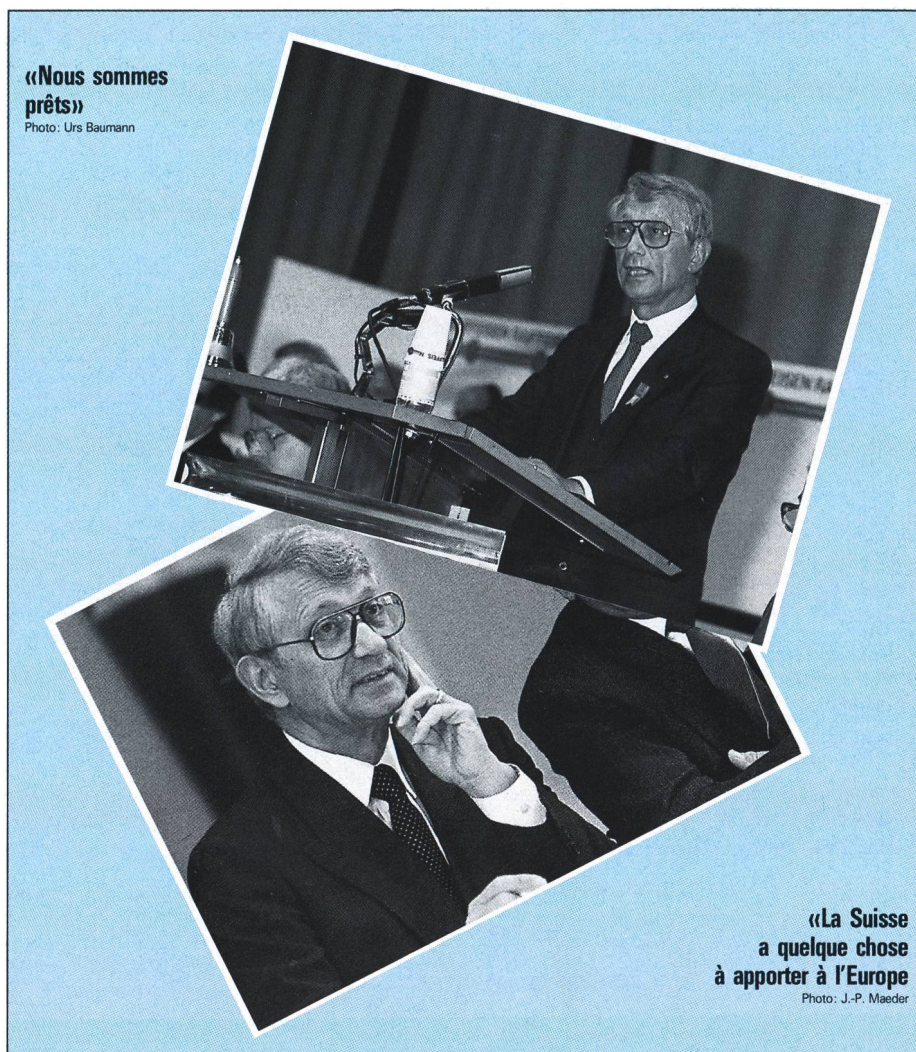
Un oui à l'EEE mettrait fin au régime de la «lex Friedrich» et les ressortissants étrangers pourraient à nouveau construire chez nous. Quelles répercussions pouvons-nous attendre?

La libre circulation des capitaux concerne aussi la vente d'immeubles. La «lex Friedrich» serait donc effectivement abrogée après une période transitoire de cinq ans. Mais l'on prévoit des mesures de remplacement efficaces, tels un droit de préemption pour les collectivités publiques et les locataires, un délai de carence pour les terrains non agricoles, la publication de la situation de propriété et des aliénations. Les cantons et les communes pourront, en outre, limiter la proportion des résidences secondaires et appartements de vacances par rapport à l'ensemble des logements. Enfin, la Suisse pourra invoquer une clause de sauvegarde.

«Il ne suffit pas de gérer le passé, nous devons contribuer à forger l'avenir.»

Deux arguments reviennent souvent contre l'EEE: le chômage en Suisse pourrait augmenter, les salaires baisser. Partagez-vous ces craintes?

L'objectif principal de l'EEE est un marché sans entraves dans un espace économique de 380 millions de clients. Ce marché vivifiera l'économie suisse et – si les experts ont raison – amènera une augmentation notable de la croissance économique. Ceci



– outre la confiance des investisseurs dans la place suisse – constitue le préalable le plus important à un taux de chômage peu élevé. Quant aux salaires, il faut se rappeler que la libre circulation des travailleurs dans l'EEE ne concerne que ceux qui ont déjà un contrat de travail. Sans doute, la concurrence deviendra plus forte sur le marché de l'emploi. Mais je ne pense pas que cela va forcément faire baisser les salaires. Ce qui baissera avec certitude, ce sont les prix à la consommation, si bien que les salariés seront bénéficiaires en termes réels.

Si vous deviez convaincre quelqu'un de voter oui à l'EEE, quels sont les points que vous mettriez en évidence?

Premier point: l'économie ne peut pas être séparée de la société et de la politique. Les conditions cadres améliorées par l'EEE peuvent profiter à toutes les couches de la population.

Secondement: la Suisse a quelque chose à apporter à l'Europe en matière d'expérience démocratique et fédéraliste.

Troisièmement: l'Europe des confrontations est devenue une Europe des coopérations. Le «cas particulier» suisse ne justifie pas que nous restions en marge et devenions des «originaux».

Quatrièmement: il ne suffit pas de gérer le passé, nous devons contribuer à forger l'avenir. Les problèmes économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain pourront mieux être résolus si nous y travaillons ensemble.

Cinquièmement: ce que les Confédérés ont fait en 1848 demandait beaucoup plus de courage que notre décision d'adhérer à l'EEE.

«L'EEE ne changera rien au secret bancaire.»

Un projet de lutte contre le chômage

«Une fausse erreur n'est pas forcément une vérité vraie.»
Pierre Dac

Par Roger Schindelholz



A notre avis, non seulement les programmes scolaires sont déjà surchargés, car on veut que tout s'enseigne à l'école (économie, circulation routière, cuisine, éducation sexuelle...). L'école a un mandat précis: apprendre à lire et écrire, calculer et penser et travailler en équipe. C'est déjà énorme. En revanche, l'enseignement doit être empreint des réalités économiques, il doit baigner dans la vie... et cela peut se faire dans l'enseignement de toutes les disciplines.

C'est donc le corps enseignant qui doit être formé. Certains instituts pédagogiques et un grand nombre d'enseignants l'ont d'ailleurs compris.

Mais tel n'est pas notre propos. A une période où règne le pessimisme, où l'on nous prédit un haut taux de chômage permanent, il importe d'examiner si l'éducation et la formation en général peuvent aider à relever ce défi.

Cela est d'autant plus important que les restrictions budgétaires linéaires touchent durement ceux qui détiennent la solution à moyen terme au problème du chômage.

Le chômage: une maladie sans remède?

Le chômage nous est présenté de plus en plus souvent comme un mal sans remède. Pas plus la reprise économique que le laissez-faire ne sont une solution. Les mesures prises par les institutions publiques et privées sont «d'ordre immédiat» et défensives. Mais, jusqu'à ce jour, une réflexion globale sur le réaménagement de notre société n'a été qu'ébauchée. L'ouvrage du Centre Européen de la Culture (créé en 1950 par Denis de Rougemont) ouvre à notre sens un débat très réaliste en proposant six scénarios propres à réduire le chômage ou à ne plus le considérer comme une exclusion. Le chômage sera «ce qu'on voudra qu'il soit»¹.

Autre approche en France par la COORACE (Coordination des Associations d'Aide

«L'économie à l'école» est un thème aussi rebattu que l'objet de vives oppositions. Les uns veulent inclure les notions d'économie dans les programmes scolaires, au même titre que la langue maternelle et les mathématiques. D'autres estiment que l'école n'a pas à enseigner l'économie, les chères petites têtes blondes ayant toute la vie pour être confrontées aux réalités du monde économique...

aux Chômeurs par l'Emploi), dont le but est de donner à chacun sa place dans l'échange social, afin d'éviter l'exclusion. Plusieurs pistes sont privilégiées: relever le taux de croissance, favoriser un nouveau modèle d'entreprise, créer un partenariat plus global entre tous les moteurs de notre société, etc.² Ces projets de société sont intéressants. Mais, dans nos systèmes, l'appareil politique est rarement prêt à s'investir dans des projets à long terme. En parodiant Guy Mettan et, en généralisant, on peut dire que trop de politiciens «attendent que les carottes soient cuites pour empoigner la casserole...»

Priorité à la formation

Si l'aspect structurel du chômage pousse à rechercher des projets nouveaux de société, il est évident que l'éducation et la formation seront prioritaires dans ces projets. Ce n'est pas à tort que l'on a accusé l'éducation et la formation d'être souvent mal adaptées, de ne pas ouvrir les esprits vers un perfectionnement permanent...

Pour les experts de l'OCDE, l'enseignement et la formation doivent être «récurrents» (répétitifs). Il est vrai que l'on admet de plus en plus la contribution que l'éducation peut apporter à l'amélioration des performances économiques et du progrès social. L'inadaptation de l'enseignement aux exigences de la vie active est cependant l'un des griefs les plus souvent formulés par les jeunes. Il s'agit en priorité de former les enseignants, afin que l'école, sans oublier son rôle essentiel, ouvre les esprits aux réalités économiques, à l'esprit d'entreprise et à l'innovation³.

La formation complémentaire des adultes est également l'un des grands défis de notre époque ainsi que la réforme de l'enseignement supérieur (spécialisation et non concurrence, travail en collaboration avec les entreprises, rationalisation...). Sans être en perpétuel changement, le système éducatif doit s'adapter à la réalité en contribuant à la formation d'une population active adaptable.

Quant à la formation continue, elle doit devenir une constante de toute politique éducative et elle reste l'une des réponses les plus réalistes au problème du chômage de longue durée⁴.

Mais autre problème s'ajoute aux causes nombreuses du chômage: l'illettrisme! Une récente étude de l'OCDE en dévoile certains aspects très alarmants. Nous en ferons l'objet de notre prochaine chronique.

En conclusion: adaptation des programmes scolaires, généralisation de la formation continue, lutte contre l'analphabétisme... telles sont les priorités de nos sociétés dans la lutte contre le chômage de longue durée et l'exclusion sociale, sources de désordres.

¹ Selon l'étude de Lorette Coen («Le temps des affaires», octobre 1992) à propos de l'ouvrage collectif du Centre Européen de la Culture: «Au-delà du chômage». Genève. 1992.

² Economie et humanisme. N° 321. Avril-juin 1992.

³ «L'éducation et l'économie dans une société en mutation» (OCDE. 1989).

⁴ Formation continue et prévention du chômage. Office fédéral de l'éducation et de la science. Séminaire de Chaumont (1192).

Landi

...ouvert à tous!

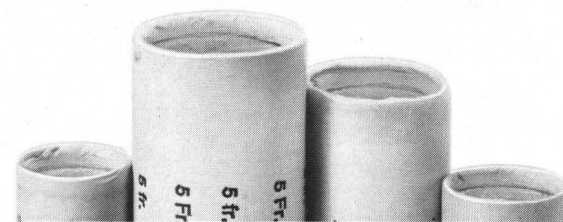
imaginez
vos achats
de fin d'année
loin des tracas,
du bruit, des ruées...
valorisez vos choix, vos idées
dans une ambiance de marché
détendue et agréable...
où vous trouverez
de quoi vous égayez
parmi nos assortiments
de produits variés

- boissons – bières – vins
 - farines – miel – fruits
 - ménage – intérieur – jardins
 - produits de traitement
 - outillage – quincaillerie
 - vêtements d'hiver – chaussures
- achetez au cœur même
de votre campagne**

Landi



**Trié, compté et
mis en rouleaux
par un leader.**



Vous offrirez un service encore meilleur à votre clientèle en traitant sa monnaie de la manière la plus sûre et la plus rapide. Du même coup, vous encouragerez l'épargne. Pour trier, compter, et mettre en rouleaux la monnaie, de même que pour compter les billets de banque, Sotremo vous propose une très vaste gamme de machines leader sur leur marché et étudiées sur mesure pour chaque cas. Vos clients comptent sur votre compétence... La Suisse entière compte sur Sotremo et sur son service éprouvé déjà par des milliers d'utilisateurs.

Sotremo

Traitement de la monnaie et des billets.

Sotremo SA, 1062 Sottens, tél. 021/905 36 95
8600 Dübendorf, tél. 01/820 10 33, 6966 Villa-Luganese, tél. 091/91 11 74

FRANCORT

**Notre série:
la prévoyance
vieillesse
économique (2)**

Deuxième pilier (caisse de retraite) épargne obligatoire pour les vieux jours

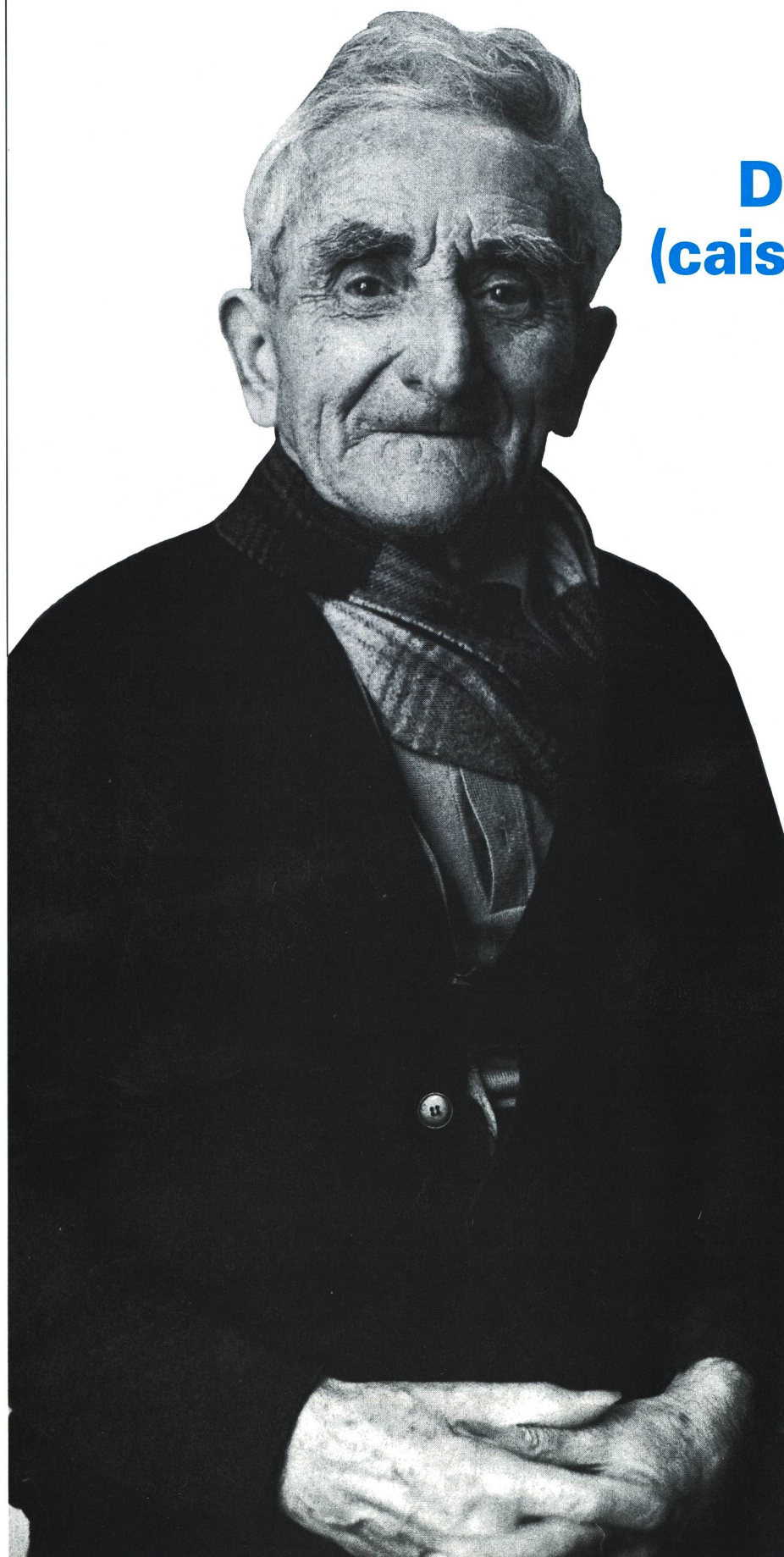
**Après l'article du mois
dernier sur l'AVS (premier
pilier), «Panorama»
poursuit sa série sur la
prévoyance vieillesse
économique. Aujourd'hui: la
caisse de retraite.**

Les caisses de retraite (ou «prévoyance professionnelle», ou encore «deuxième pilier») ont pour rôle l'amélioration du revenu après l'âge de la retraite. Car souvent les rentes AVS suffisent tout juste pour couvrir le strict nécessaire. La caisse de retraite assure également le versement d'une rente en cas d'invalidité ou de décès.

Le 2^e pilier doit permettre, après la retraite, le maintien du niveau de vie antérieur. Depuis l'introduction de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle en 1985 (LPP), tous les travailleurs dès 18 ans doivent s'assurer contre le décès et l'invalidité auprès d'une caisse de retraite, si leur salaire annuel atteint ou dépasse 21 600 francs. A partir de 25 ans, cette obligation vaut aussi pour l'assurance vieillesse.

Pour connaître une vieillesse sereine, notamment à l'abri des soucis financiers...

Photos: Jean-Paul Maeder



Une épargne forcée

La caisse de retraite constitue donc une épargne forcée. Des cotisations mensuelles assurent la part du salaire qui ne sera pas couverte par l'AVS après la retraite (de 21 600 francs à 64 800 francs). Ces valeurs limites sont adaptées périodiquement de la même manière que l'AVS. De nombreuses caisses de retraite assurent également des revenus supérieurs à 64 800 francs. Mais ces prestations allant au-delà de ce qui est obligatoire exigent des cotisations plus élevées. De meilleures prestations d'assurance, telle une rente adaptée à l'inflation, coûtent davantage. Aussi les cotisations varient-elles beaucoup d'une caisse à l'autre.

Chaque assuré épargne pour sa propre rente. Comme pour l'AVS, les employeurs sont tenus de payer au moins la moitié des cotisations.

Les indépendants ne sont pas soumis à l'obligation de s'affilier à une caisse de retraite. Mais ils peuvent le faire à titre volontaire.

Pas de pluie d'argent!

Parmi les institutions de prévoyance, on distinguera deux catégories, selon qu'elles appliquent la primauté des prestations et (ou) la primauté des cotisations.

La *primauté des cotisations* signifie que l'élément déterminant pour le montant de la rente ou du versement forfaitaire est le capital épargné. Au moins 7,2% de ce capital doivent être versés comme rente annuelle après la retraite. Ce taux de conversion est prescrit par la loi. Si, par exemple, le capital épargné est de 200 000 francs, la rente nette mensuelle n'est que de 1200 francs.

La *primauté des prestations* signifie que, dans les caisses appliquant ce principe, les prestations sont fixées d'avance. En général, la future rente est établie en pourcent du salaire assuré. Les cotisations sont alors calculées en fonction de cet objectif, et peuvent être un peu plus élevées que dans les caisses qui n'assurent que le minimum légal (selon la LPP).

Pour éviter de mauvaises surprises au jour de la retraite, il est sage de se renseigner auprès de la caisse de retraite sur ses prestations futures. Celles-ci varient beaucoup d'une caisse à l'autre.

On admet que le niveau de vie peut être maintenu après la retraite avec 70% environ du revenu antérieur. En soustrayant de

cette somme la valeur attendue de la rente AVS et celle de la retraite professionnelle ou du versement en capital, on voit quelle est la part du besoin financier qui n'est pas couverte.

Cette lacune peut alors être comblée soit par une assurance complémentaire, soit par le «troisième pilier», la prévoyance individuelle liée. Il est évident que plus tôt on s'apercevra de telles lacunes dans la prévoyance, meilleures seront les possibilités d'y remédier.



... il importe d'économiser quand il est encore temps.

Photo: Jean-Paul Maeder

Rente ou capital?

Les caisses de retraite ont le choix entre un versement unique en capital et l'allocation d'une rente mensuelle, ou encore une combinaison des deux. Mais la loi et la plupart des caisses partent du principe d'une rente mensuelle. Chaque caisse de retraite précise dans son règlement si elle prévoit aussi la possibilité de versements en capital. Si l'on désire un versement en capital, il faut en aviser sa caisse de retraite par écrit, au moins trois ans à l'avance.

Rente ou capital? La question est importante pour de nombreux assurés. Du point de vue fiscal, les deux solutions se valent. A

ceux qui savent bien gérer un capital, les spécialistes financiers conseillent le versement en capital. Trois raisons principales plaident pour cette solution:

- La liberté est plus grande. On peut placer le capital soi-même, ou l'utiliser par exemple pour amortir une hypothèque.
- Le capital peut être légué aux héritiers, tandis que la rente s'éteint au décès.
- Dans la situation actuelle du marché (intérêts élevés), un capital rapporte plus que des rentes.

Une disposition contestée

Au moment de la retraite, une partie des bonifications de vieillesse peut être demandée sous forme de versement en capital pour l'acquisition ou l'amortissement d'un logement en propriété. Ce versement ne doit cependant pas réduire de plus de moitié la rente minimale LPP. Si l'on désire un tel versement, il faut en aviser la caisse par écrit au moins trois ans avant la retraite.

En principe, l'avoir de vieillesse ne peut pas être versé de manière anticipée. Une partie peut cependant l'être, si elle sert à l'acquisition d'un logement en propriété ou sert de gage pour son amortissement. Le montant ainsi assuré ne peut pas dépasser l'avoir de vieillesse déjà acquis, ni celui que l'on atteint à 50 ans. Cette clause est fortement contestée au niveau politique et sera sans doute adoucie. Mais le législateur n'a pas encore décidé quelle part du capital sera libérée pour le logement en propriété.

Quelle sera ma rente?

Le montant de la rente dépend des cotisations, donc du capital épargné.

Dans toute la Suisse, il existe plus de 15 000 caisses de retraite. Chacune est tenue d'assurer ses sociétaires au moins au minimum légal. La plupart, cependant, offrent des prestations supérieures. D'où des différences considérables dans les rentes.

La caisse de retraite a l'obligation légale de tenir pour chaque assuré un compte individuel. Ce compte permet de connaître votre avoir de vieillesse, composé des bonifications de vieillesse ainsi que d'éventuelles prestations de libre passage provenant de votre caisse de retraite précédente.

Votre caisse de retraite est tenue de vous renseigner sur le montant de votre avoir de vieillesse au moment de la retraite et sur celui des rentes. Ces données ne sont naturellement valables que dans la mesure où le salaire reste le même, où les cotisations continuent d'être payées et où le taux d'intérêt varie peu.

Libre passage

Il est très important pour l'employé de connaître le montant de la prestation de libre passage en cas de changement d'employeur. Un libre passage total signifierait que, lors du changement, le capital versé par l'ancien employeur permet de racheter sa caisse de retraite chez le nouvel employeur sans aucune perte de prestations. Ce n'est actuellement le cas que lorsqu'on n'est assuré que pour le strict minimum légal.

Or, beaucoup d'employés sont assurés pour des prestations supérieures. Et, avec l'âge, la somme de rachat augmente. Si les prestations sont très différentes, on peut en

arriver à des difficultés insurmontables. En cas de changement d'emploi, donc, il faut absolument vous renseigner auprès de votre caisse de retraite. Des «extras» comme l'adaptation automatique à l'inflation ne sont pas de règle partout.

Un bon compromis

La prestation de libre passage n'intervient qu'en cas de changement d'emploi ou de cessation (éventuellement temporaire) de l'activité lucrative dépendante. Elle correspond au moins à l'avoir de vieillesse légal minimum. Par ailleurs, le titulaire ne peut pas la retirer avant l'âge de la retraite. Cette prestation peut être déposée sur un compte d'épargne de libre passage. Il s'agit d'un compte bloqué, qui peut être utile dans l'un des cas suivants:

- quand la prestation de libre passage de l'ancienne caisse de retraite ne peut pas, ou pas entièrement, être transférée à la nouvelle,
- quand la prestation de libre passage ne peut pas, de par la loi, être versée comptant (par exemple en cas de séjour temporaire à l'étranger ou de perfectionnement professionnel),
- quand la titulaire ne veut pas que la prestation de libre passage lui soit versée, par exemple quand elle quitte son travail en se mariant mais pense reprendre une activité professionnelle plus tard.

Le compte d'épargne de libre passage présente le double avantage d'être sans frais et d'offrir un taux d'intérêt préférentiel. Pendant la période d'épargne, les intérêts et le capital sont exempts d'impôts. Les fonds confiés à la Fondation de libre passage Raiffeisen sont déposés à la Banque Raiffeisen locale. Ainsi l'argent reste «au village».

Le capital peut être retiré au plus tôt à 57 ans pour les femmes, à 60 ans pour les hommes. Les exceptions sont les suivantes:

- cas d'invalidité ou de décès,
- personnes qui s'établissent à l'étranger définitivement,
- personnes qui se mettent professionnellement à leur compte,
- femmes mariées qui cessent leur activité professionnelle.

Exemples de calcul

Françoise Dubois

50 ans, revenu annuel 45 000 francs

Françoise Dubois a adhéré à l'âge de 45 ans à une caisse fonctionnant selon le principe de la primauté des prestations, et offrant des prestations de vieillesse relativement élevées. Le rachat, à l'époque, lui a coûté une forte somme. En revanche, après la retraite, elle obtiendra comme rente 34,7 % du salaire. Avec son salaire actuel de 45 000 francs par an, cela ferait 1300 francs par mois. Si elle n'avait été assurée que pour le minimum légal, la rente mensuelle ne serait que de 400 à 500 francs.

Pierre Dupont

57 ans, revenu annuel 75 000 francs

Pierre Dupont est affilié depuis l'âge de 30 ans à une caisse de retraite. Mais cette caisse ne verse que les prestations minimales de la LPP. C'est-à-dire qu'après la retraite il ne touchera une rente de vieillesse que de 1200 francs par mois environ. Cela représente 19,3 % de son salaire actuel. S'il s'était affilié à l'âge de 30 ans à la même caisse de retraite que Françoise Dubois (primauté des prestations), sa rente vieillesse mensuelle serait de 3115 francs.

Que faut-il demander à ma caisse de retraite ?

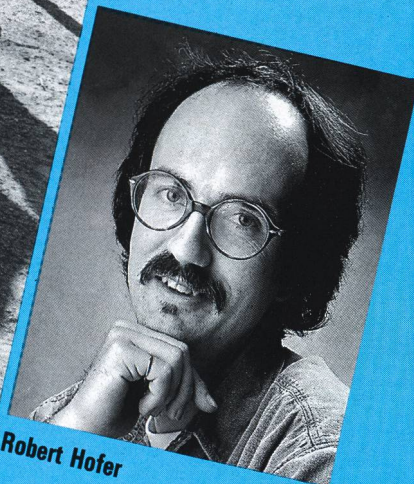
- Quelles sont mes cotisations mensuelles ?
- Quelles sont les prestations...
... en cas de décès ?
... en cas d'invalidité ?
... après la retraite (rente) ?
- Puis-je obtenir de meilleures prestations ? A quel prix ?
- Est-il possible de demander un versement en capital plutôt qu'une rente ?
- (En cas de changement d'emploi) : Quelles sont mes prestations de libre passage, si je change d'emploi et donc de caisse de retraite ?
- (A la nouvelle caisse) : Dans quelle mesure puis-je racheter ma nouvelle caisse de retraite avec ma prestation de libre passage ? Dois-je compter avec une diminution des prestations ?

Dans ce dernier cas, il est recommandé de placer la somme sur un compte d'épargne de libre passage, d'une part parce que si elle était versée elle serait soumise à l'impôt, mais aussi parce que sur ce compte bloqué elle produit un meilleur intérêt.



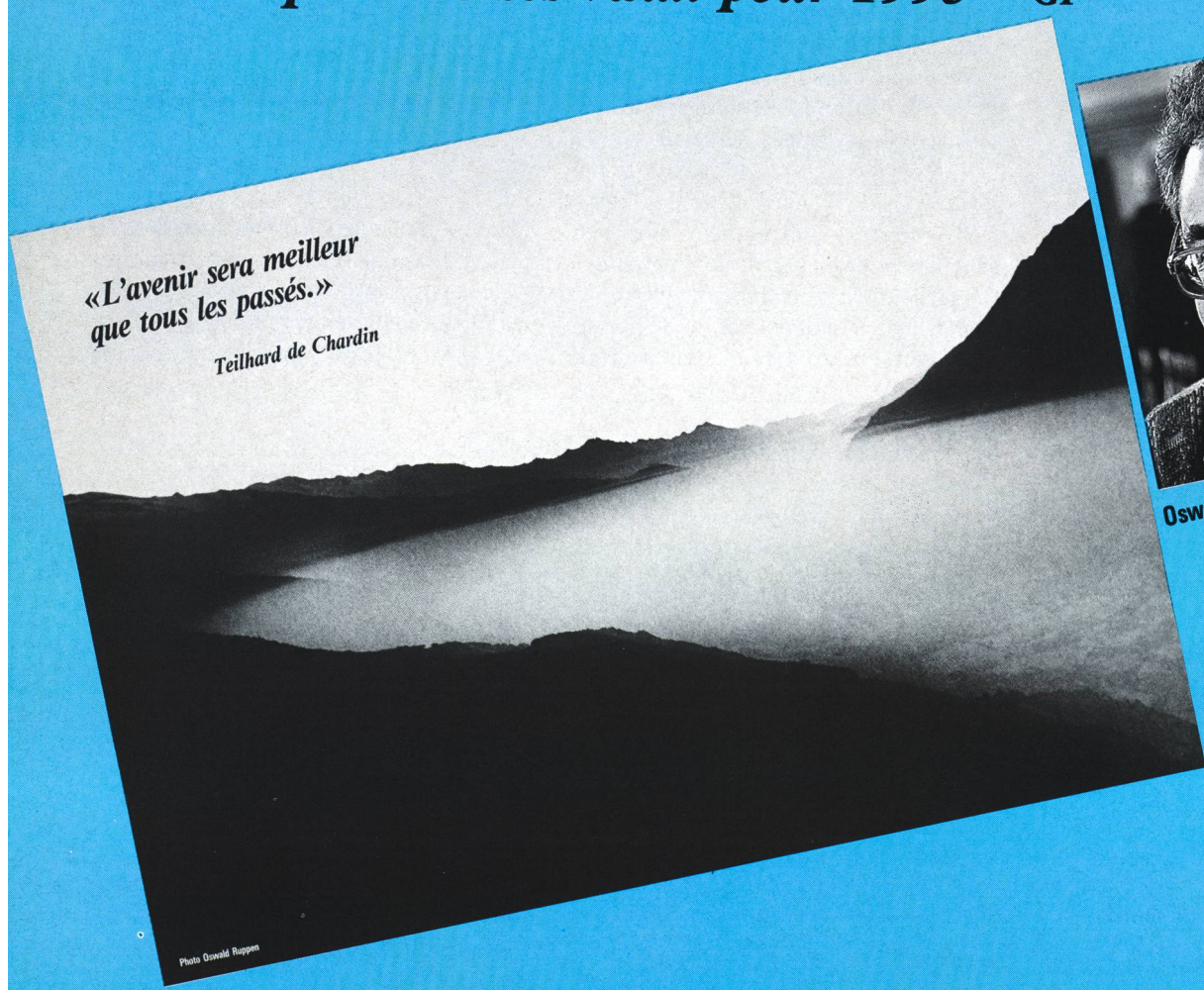


LIBERTE
«Sur mes cahiers d'écolier
Sur mon pupitre et les arbres
Sur le sable sur la neige
J'écris ton nom.»
Paul ELUARD

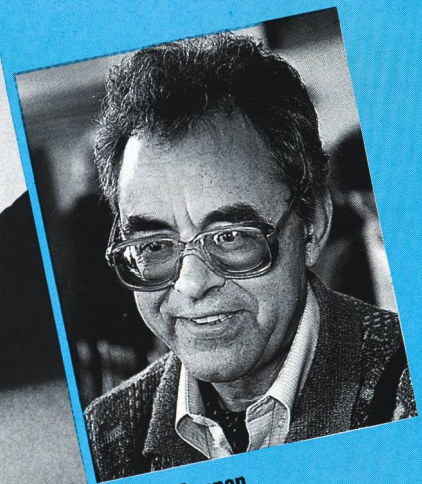


Robert Hofer

**La rédaction de PANORAMA
vous souhaite une heureuse fin d'année.
Et vous présente ses vœux pour 1993 GF**



«L'avenir sera meilleur
que tous les passés.»
Teilhard de Chardin



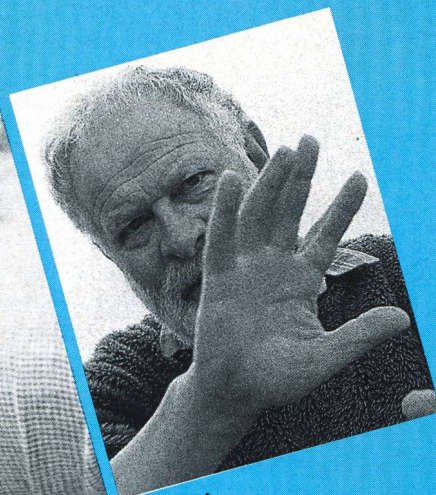
Oswald Ruppen



*«La patience regarde le bonheur
la main dans la main
comme le ciel et le jour.»*

Georges Schehadé

Photo: Willi Stolz



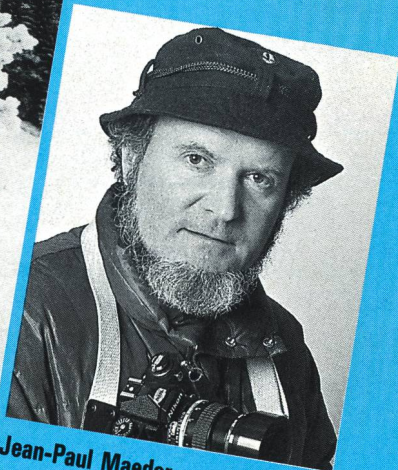
Willi Stolz



*«Loin, perdu dans le Nord, un sapin solitaire
Scintille sur une hauteur
Se balance et sommeille, et la neige légère
Lui fait un manteau de splendeur.»*

Michel Lermontov

Photo: Jean-Paul Maeder



Jean-Paul Maeder

Actuellement, les tendances récessives se concentrent essentiellement sur les investissements dans la construction et l'équipement. Mais alors qu'elle était en 1991 encore un bon support conjoncturel, la consommation privée connaît depuis une hausse nettement plus lente, due à la baisse de l'emploi et à l'augmentation du chômage. On assiste en revanche à une bonne reprise du secteur des exportations, dont les activités avaient baissé au début du ralentissement conjoncturel, entre mi-90 et mi-91.

A court terme, les perspectives conjoncturelles restent calmes. Du fait de l'évolution de la demande encore hésitante en Europe, on ne peut guère plus attendre de l'évolution des exportations qu'une compensation des effets contractuels émanant de la demande intérieure, ce qui est synonyme de nouvelle dégradation du marché du travail.

Recul du chômage pour fin 1993 seulement

La Suisse ne peut espérer de reprise conjoncturelle avant 1993/94. A cet égard, un rôle important revient au net relâchement de la politique monétaire pratiquée dans les pays d'Europe à devise forte, résultat des turbulences que connaît le système monétaire européen (SME). En Suisse, le changement de tendance des intérêts à court terme se poursuit et les exportations restent en hausse en s'appuyant sur une demande intérieure européenne qui connaîtra une stimulation plus importante.

Les impulsions provenant de la stimulation des exportations et de la baisse des taux d'intérêt ne suffisent cependant pas

Vers la fin des difficultés

Lente reprise de la conjoncture en Suisse

Les taux d'intérêt européens élevés et la faiblesse conjoncturelle des pays industrialisés ont empêché, mi-92 aussi, l'économie suisse de sortir du marasme. On a enregistré en revanche une sous-exploitation du potentiel productif qui a favorisé la réduction du renchérissement.

pour empêcher la régression de la demande de services de construction et de biens d'équipement. Ainsi ne peut-on s'attendre en 1993 qu'à une hausse contenue du produit intérieur brut (PIB), de l'ordre de 1,7%. Dès le second semestre 1993, la demande d'investissement connaîtra elle aussi une certaine stimulation. Malgré les influences de plus en plus contractuelles qui s'exercent du côté de la politique financière, le PIB augmentera en 1994 de 2,4%. La situation de l'emploi quant à elle devrait s'améliorer à partir du milieu de l'année prochaine.

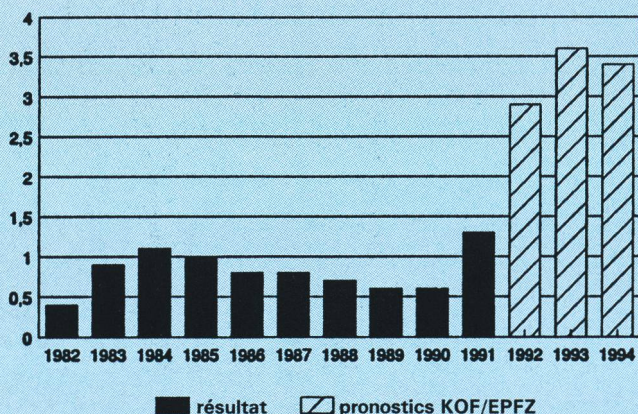
On ne peut toutefois s'attendre à un recul du chômage qu'entre fin 93 et début 94. Du fait de la mauvaise situation prévalant sur le marché du travail, la hausse des salaires continue de s'apaiser et le renchérissement diminue nettement.

Concernant la politique économique, les hypothèses suivantes sont émises: la Banque nationale suisse (BNS) relâche sa politique monétaire sur le quasi-modèle de celle des autres pays européens à devise forte; la relation entre le mark et le franc reste stable; les taux d'intérêt à court terme baissent sensiblement.

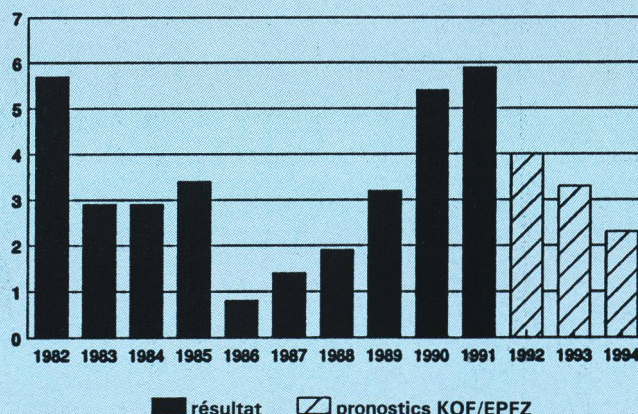
Un frein: les taux d'intérêt élevés

Au milieu de l'année aussi, les pays industrialisés ont accusé une croissance économique faible de l'ordre de 1 à 1,5% environ. Et comme la Banque fédérale allemande a poursuivi sa politique de taux d'intérêt élevés et que la BNS n'a pas voulu risquer une nouvelle déstabilisation du cours du franc par rapport au mark, les

SUISSE: TAUX DE CHOMAGE
en %



SUISSE: PRIX A LA CONSOMMATION
(changement en % par rapport à l'année précédente)



taux d'intérêt sont restés en Suisse à un niveau élevé.

Conformément à la situation défavorable qui prévaut, l'économie suisse offre d'elle une image plutôt lugubre. Les investissements dans la construction et l'équipement s'atrophient dangereusement à force de vouloir s'adapter à une conjoncture qui se dégrade et à des taux d'intérêt nettement plus élevés que dans les années 80. Dans le même temps, la consommation privée n'augmente plus que très faiblement, l'aggravation de la situation sur le marché du travail restreignant la croissance des revenus réels disponibles et pesant sur le moral des consommateurs. Un certain essor n'est enregistré que par les exportations qui ont connu une légère amélioration mi-91 déjà.

Les tendances à la hausse prennent le dessus

La situation économique de la Suisse devrait connaître une très nette amélioration au cours de la période analysée. Dans les pays industrialisés, les processus d'adaptation conjoncturelle ont maintenant atteint un niveau très élevé, et la politique économique qui se profile (elle consiste à soutenir plus fermement la conjoncture) devrait peu à peu permettre aux tendances à la hausse de reprendre le dessus non seulement aux Etats-Unis, mais aussi en Europe et au Japon, mais vraisemblablement avec un certain retard pour ce dernier pays. Il est maintenant très important pour la Suisse que la politique monétaire des pays européens à devise forte soit assouplie. Notre économie ne peut pas compter que sur de bonnes tendances à la baisse des taux d'intérêt du franc. Les prochaines votations du 6 décembre 1992 sur l'EEE revêtent une importance à

moyen terme surtout, pour ce qui est de la structure économique suisse et des perspectives de croissance à plus long terme. Mais si le «non» vient à l'emporter, des effets à court terme sont également possibles. En raison des perspectives économiques vagues à moyen terme qu'offrirait une course en solitaire de la Suisse, on réfléchira surtout au problème que pose l'inquiétude continuelle des investisseurs.

Un meilleur moral

La décision d'intégration politique n'a toutefois pas beaucoup influencé le modèle conjoncturel escompté pour la Suisse. L'essor se manifeste d'abord – et c'est là sa principale caractéristique – dans le cadre d'une très faible croissance de la demande intérieure. Fortes d'une compétitivité internationale restée intacte, les exportations contribueront de manière décisive à l'expansion et participeront pleinement à l'augmentation du volume du commerce mondial. L'amélioration de la conjoncture dans l'industrie de l'exportation se répercutera par la suite aussi sur des branches internes.

Bien que le marché du travail ne se distingue pas encore par une très nette amélioration de sa situation, la sécurité de l'emploi commence néanmoins à progresser peu à peu. Outre la réduction des taux d'intérêt à court terme et de ceux pour les nouvelles hypothèques – dont le rôle est du reste important au niveau de la stabilisation des prix attendue dans l'immobilier – ce phénomène contribue à remonter le moral des consommateurs et des investisseurs. La consommation assume le rôle de moteur conjoncturel dans le domaine de la demande intérieure. C'est avec un léger retard que les investissements dans les biens d'équipement ont eux aussi de nou-

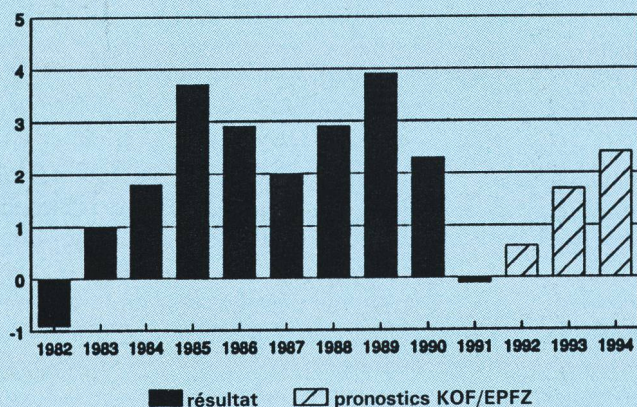
veau augmenté. Quant à la relance de la demande dans la construction, elle se fera vraisemblablement attendre jusqu'en 1994. Dans l'ensemble, la relance de la demande intérieure est donc plutôt boiteuse derrière celle des exportations.

Baisse du renchérissement

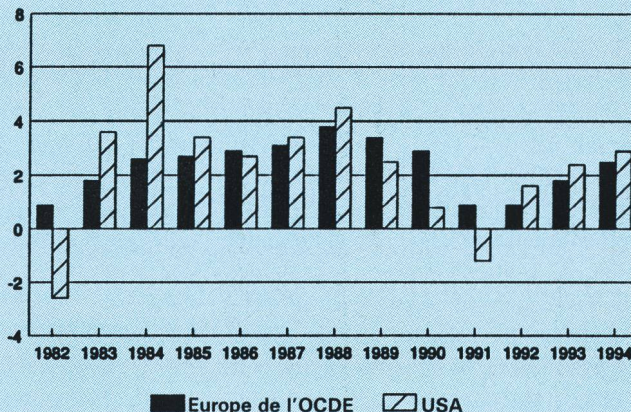
Mais la relance conjoncturelle qui s'amorce changera peu de choses au mauvais état du marché du travail en 1993. La situation de l'emploi continuera à se dégrader jusqu'à mi-93 et ne commencera qu'après à se redresser lentement. Vu que l'offre d'emploi reste – quand bien même plus faiblement – en hausse, l'augmentation des emplois ne se répercutera sur une baisse du chômage que vers fin 1993/début 1994. En raison des chiffres du chômage extrêmement élevés jusqu'en 1993, les augmentations de salaire de 3% à peine chuteront, tant cette année que l'année prochaine. Cette raison suffit déjà à ce que l'on s'attende à une nouvelle accalmie du renchérissement en 1993/94, période analysée. Du fait de la hausse du prix de l'essence – de vraisemblablement 25 centimes au 1.1.93 – de la répercussion du moins partielle des cotisations d'assurance chômage en hausse et des augmentations de loyers – encore imposables même en cas de mauvaise situation conjoncturelle – cela ne se manifestera qu'insuffisamment dans les taux de renchérissement de 1993 (moyenne annuelle de 3,4%, renchérissement au mois de décembre de 3,0%). Ce n'est qu'en 1994, qu'avec 2,3%, le renchérissement se rapprochera des objectifs de politique économique visés.

*Etude du KOF de l'EPFZ.
Traduction: J. Pirek-Cheron.*

SUISSE: PRODUIT INTERIEUR BRUT REEL
(changement en % par rapport à l'année précédente)



EUROPE/USA: PIB OU PNB REEL
(changement en % par rapport à l'année précédente)



Chaque année, en Suisse, une demi-douzaine de pêcheurs jettent l'éponge

Etre pêcheur, ou pas

Vivre de la pêche, il faut le reconnaître, ce n'est pas du gâteau. L'inquiétude est grande chez les quatre cent soixante pêcheurs professionnels de notre pays: quelles seraient pour eux les conséquences d'une adhésion de la Suisse à l'Espace économique européen (EEE)? Difficile de le savoir, même pour Marcel Martin, président de l'Association suisse des pêcheurs professionnels.

Par Martin Zimmerli

Habile de ses doigts, Marcel Martin (38 ans) détache le poisson du filet, l'entoure de sa main et frappe la nuque contre le bord de la barque. «Je n'y peux rien, c'est toi qui t'y es mis», dit-il à sa victime.

De grand matin – vers quatre heures et demie en été, une heure plus tard en hiver – il prend le lac pour une journée de travail de douze à quatorze heures. Cela fait dans les septante, huitante heures par semaine. «Mais je ne me plains pas», dit-il. «Ou bien on veut être pêcheur, ou bien on ne veut pas.» Marcel Martin, du village bernois de Gléresse sur le lac de Biemme, voulait.

Nuages noirs à l'horizon

En matière de pêche, il y a en Suisse beaucoup de choses qui ne sont pas réglementées, ou pas assez, ou pas assez clairement, estime Marcel Martin. Malgré cela, comme président de la profession en Suisse, il se voit confronté à une montagne toujours plus haute de lois, de prises de position, d'interdictions et d'obligations.

Alors que, jusqu'ici, la profession était bien contente de ne pas être soumise à la loi sur l'agriculture, cela pourrait changer très bientôt. En effet, si le souverain accepte le 6 décembre l'adhésion à l'Espace économique européen, la mince protection douanière des pêcheurs suisses contre la concurrence européenne disparaîtra complètement. «En ce qui concerne l'EEE, nous sommes très inquiets», dit-il pour résumer l'ambiance qui règne parmi ses collègues.

Subventions minimes

Les pêcheurs, comme les paysans, touchent les allocations familiales et le remboursement des droits de douane sur les carburants. Mais les points communs s'arrêtent là, et plus d'un pêcheur lorgne avec mélancolie du côté paysan. Les subventions fédérales en faveur de la pêche (pour la commercialisation, l'alevinage, etc.) se montent annuellement à 400 000 francs, selon les chiffres de l'Office fédéral de l'environnement, de la forêt et du paysage, ce qui ne correspond même pas à 1000 francs par pêcheur professionnel.

Les jardiniers des lacs

«Les agriculteurs vont recevoir des paiements directs pour leur contribution à

l'écologie», remarque Marcel Martin. «Pourquoi n'aurions-nous pas le même droit?» Il prend l'exemple du poisson blanc, poisson de qualité inférieure pêché en été, avec lequel il est presque impossible de faire du bénéfice. Il digère mal la décision de la DDA (Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire) de ne plus faire produire de conserves de poisson blanc à partir de 1995. Car si les pêcheurs laissent les poissons blancs dans le lac, ils risquent de se multiplier à l'excès, ce qui occasionnerait inévitablement des épizooties. Ce serait catastrophique, étant donné que beaucoup de lacs servent de réservoirs d'eau potable pour des millions de personnes.

«Puisque les paysans sont appelés les jardiniers du paysage et qu'on les paie pour cela, conclut Marcel Martin, est-ce que notre travail de jardiniers des lacs ne devrait pas être honoré également comme il le mérite?»

Garder l'orientation

Le soleil paraît à l'horizon. Le jour point, mais il reste un brouillard à couper au couteau. Tout à coup, à une dizaine de mètres, on distingue vaguement la rive. «La pêche est finie», croit le journaliste. «C'est l'île Saint-Pierre», corrige Marcel Martin. Même lui, qui connaît le lac de Biemme comme sa poche pour l'avoir sillonné des milliers de fois depuis sa plus tendre enfance, ne s'y retrouve dans le brouillard qu'à l'aide de la boussole et de la sonde. «Tous ceux qui ont connu le brouillard sur le lac savent que sans boussole on perd l'orientation. Toute autre théorie n'est que bavardage de bistrot.»

Marcel Martin n'aime pas perdre l'orientation. Ni sur le lac, ni sur le marché suisse.

Voulant être pêcheur, il a accepté aussi, forcément, le marché libre, «car chez nous il fonctionne encore». Le prix est fixé par la loi du marché, l'offre et la demande. S'il y a beaucoup de poisson en vente, les prix baissent; s'il y en a peu, ils montent. «Je n'ai donc aucun intérêt à pêcher un maximum et à augmenter encore l'offre.»

«Martin, s'il vous plaît»

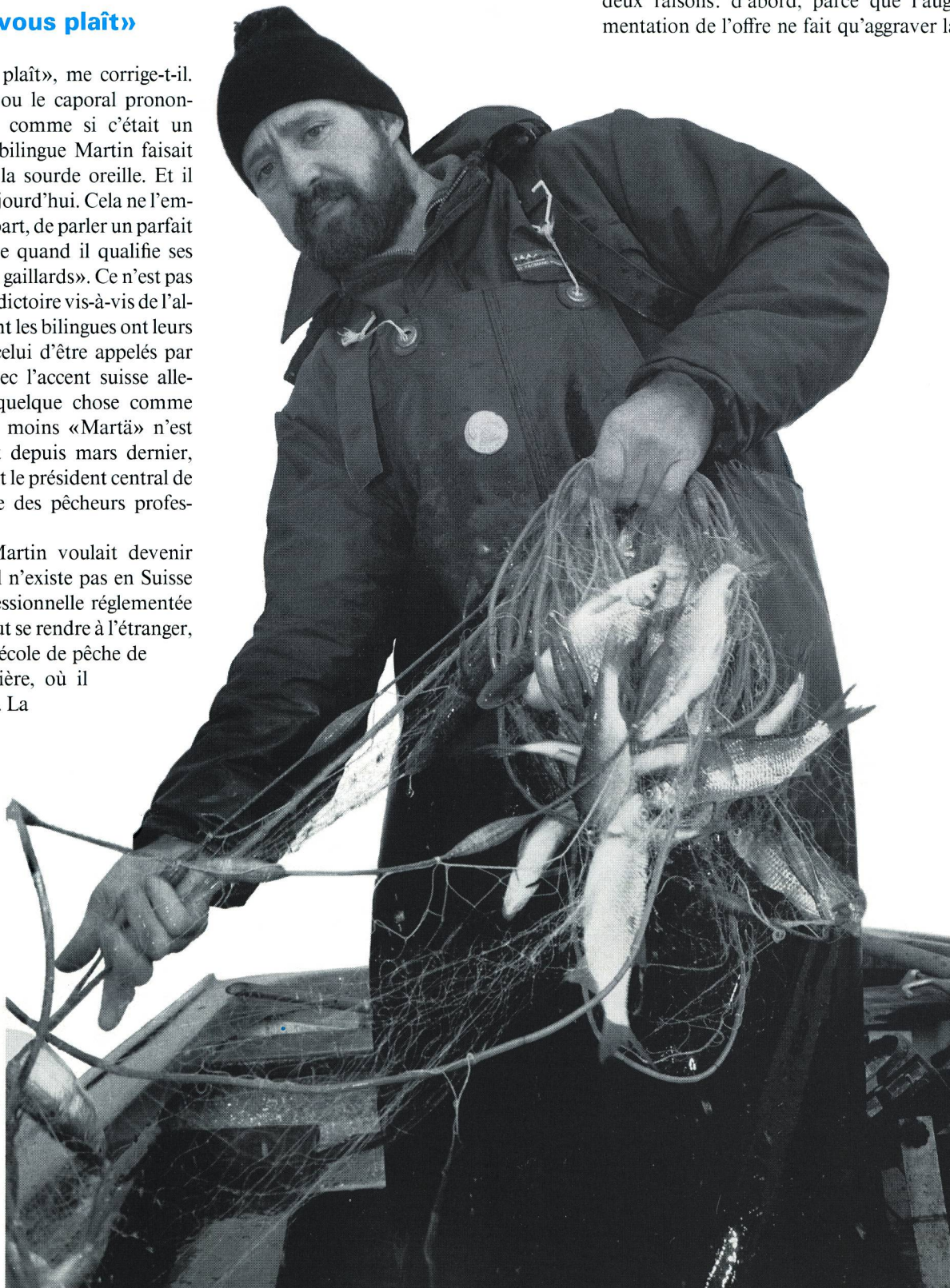
«Martin, s'il vous plaît», me corrige-t-il. Quand l'adjudant ou le caporal prononçaient «Martine», comme si c'était un nom allemand, le bilingue Martin faisait systématiquement la sourde oreille. Et il continue encore aujourd'hui. Cela ne l'empêche pas, d'autre part, de parler un parfait bärndütsch, comme quand il qualifie ses poissons de «beaux gaillards». Ce n'est pas une attitude contradictoire vis-à-vis de l'allemand: simplement les bilingues ont leurs droits, y compris celui d'être appelés par leur vrai nom. Avec l'accent suisse allemand, ça donne quelque chose comme «Martä», mais au moins «Martä» n'est pas «Martine». Et depuis mars dernier, Martin ou Martä est le président central de l'Association suisse des pêcheurs professionnels.

Comme Marcel Martin voulait devenir pêcheur, mais qu'il n'existe pas en Suisse de formation professionnelle réglementée pour ce métier, il dut se rendre à l'étranger, en l'occurrence à l'école de pêche de Starnberg, en Bavière, où il obtint son diplôme. La pratique du métier, il l'avait

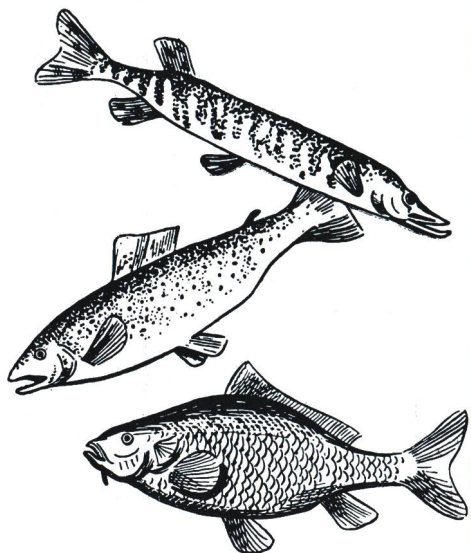
déjà acquise sur le tas, sur les lacs de Bienne, de Walenstadt, le Léman et ceux de Thoune et de Constance. Il avait ensuite travaillé dans un garage s'occupant de moteurs de bateau, puis au rayon poissonnerie d'une grande surface.

Laisser tomber ou trimer encore plus?

Comprendre ce principe est une chose, s'y tenir dans la pratique en est une autre. Les pêcheurs professionnels n'ont pas tous cette sagesse. Quand les prix baissent, il y en a aussi qui jettent plus de filets et prennent plus de poisson pour garder le même chiffre d'affaires. Un calcul qui cloche pour deux raisons: d'abord, parce que l'augmentation de l'offre ne fait qu'aggraver la



Une préparation soignée fait partie intégrante de la qualité.



baisse des prix; ensuite, parce que la quantité de poisson dans le lac n'est pas inépuisable.

Marcel Martin ne leur jette pas la pierre: «Nos frais fixes ont augmenté à tel point ces dernières années que la tentation est grande de compenser les dépenses en augmentant les prises. Car dans notre cas, évidemment, il n'y a pas d'adaptation automatique au renchérissement.»

Mais pour prendre plus, il faut aussi travailler plus. Année après année, de nombreux pêcheurs professionnels se trouvent placés devant la même alternative: travailler encore plus ou quitter le métier. Et chaque année, ils sont une demi-douzaine à opter pour la deuxième solution. Alors qu'on accordait encore 1025 patentes de pêcheur professionnel en 1940, ce nombre était tombé à 464 l'année dernière, et la tendance reste à la baisse.

Seule solution: la qualité

Le seul moyen de pouvoir tenir tête à la concurrence étrangère, «c'est de ne pas faire le chiffre d'affaires avec la quantité, mais avec la qualité», affirme Marcel Martin, qui ne laisse planer aucun doute sur le fait que les filets de feras ou de perches suisses, tout frais livrés par le pêcheur, sont de qualité supérieure aux produits étrangers. Beaucoup de restaurants proposent des «filets de fera et de perche frais» mais ne disent rien de leur origine. Une grande partie de ces poissons ont voyagé des jours entiers en bateau, camion, train ou même avion – «une absurdité déjà au point de vue écologique», remarque Martin.

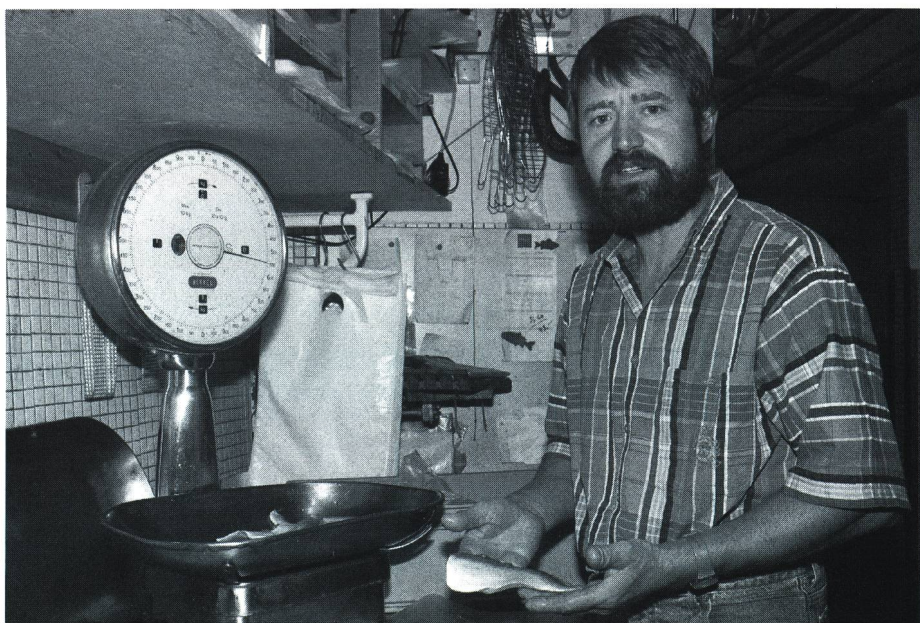
Mais la consommation suisse toujours plus grande (51 644 tonnes en 1989) ne peut de toute façon être couverte que dans une très faible mesure par les prises indigènes (2622 tonnes en 1989). «C'est vrai», reconnaît Marcel Martin. «Raison de plus pour que les consommateurs soient d'accord de payer un peu plus pour nos poissons, plus frais et plus écologiques.»

Une préparation est rentable

La qualité, c'est aussi une préparation soignée des poissons. C'est pourquoi Martin ne se contente pas de livrer tel quel à un marchand ce qu'il a tiré du lac – environ 35 à 40 kilos par jour en moyenne annuelle – mais se charge aussi de nettoyer, écailler, lever les filets et fumer, selon les vœux de ses clients, qui sont surtout des restaurateurs et quelques rares privés. Ce travail supplémentaire se reflète dans le prix: pour un kilo de fera non apprêtée, le marchand lui donnerait environ sept francs, tandis qu'avec les sept cent grammes de filet qu'il en tire, il obtient le double.

Beaucoup de travail, peu de revenu: «Je suis content. Je viens d'avoir quatre bonnes années et je peux compter sur une clientèle fidèle, qui apprécie la qualité et est d'accord d'y mettre le prix.» Mais pour cela il faut bien travailler et respecter toujours la demande des clients. «On ne s'en tire pas aussi facilement que les brasseurs, qui paient une fois un buffet à un cafetier et ensuite lui livrent leur bière toute une vie. Pour nous, il faut fournir la qualité jour après jour.»

Marcel Martin:
«Je n'ai pas intérêt
à pêcher
un maximum.»



Revue de presse économique

L'avenir des banques américaines

George Bush avait entamé son mandat par le sauvetage douloureux des caisses d'épargne (Savings and Loans), certains se demandent si le baptême du feu de Bill Clinton ne va pas consister à faire face à une crise bancaire. Le parcours des banques américaines depuis cinq ans est symbolique de la dérive de l'économie à la fin des années Reagan et Bush: le pire côtoie le meilleur. D'un côté, personne ne peut nier la fragilité persistante du système financier et parfois même son état de délabrement, et de l'autre, les banques affichent des profits records. Les experts y perdent leur latin.

Le 19 décembre 1992 pourrait être à marquer d'une pierre noire dans l'histoire du système bancaire américain. C'est à cette date que la réforme du contrôle bancaire adoptée en septembre par le Congrès entrera en vigueur. Les agences fédérales de tutelle (le Conseil de la Réserve fédérale), la FDIC (Federal Deposit Insurance Corporation) et le Trésor devront alors fermer dans les quatre-vingt-dix jours les banques jugées insolvables. Les établissements dont les capitaux dits «tangibles» seront inférieurs à 2% de l'actif total seront liquidés, saisis ou cédés.

Cette échéance fait passer un frisson dans le dos de certains spécialistes. Dans un scénario catastrophe intitulé «Banking on the brink» (les banques au bord du gouffre) et repris par le *Washington Post*, un économiste de l'Université de Cleveland, Edward Hill, et un consultant bancaire, Roger Vaughan, n'hésitent pas à pronostiquer la faillite dans les prochains mois de plus de 1000 banques

sur un total de près de 11 700. Ils en évaluent le coût entre 31 et 95 milliards de dollars et annoncent une crise d'une amplitude similaire à celle des caisses d'épargne à la fin des années 80. Le parallèle est d'autant plus facile que l'ampleur de la débâcle des caisses d'épargne avait été dissimulée pendant la campagne précédant l'élection présidentielle de 1988.

*Le Monde, 10 novembre 1992
(Eric Leser)*

Sondage: le chômage en tête

Chômage, requérants d'asile et réfugiés, drogue, sécurité: telles sont les principales préoccupations des Suisses. Mises en évidence par un sondage réalisé par Isopublic, ces données révèlent que la majorité des personnes interrogées (1184 entretiens menés durant les trois premières semaines de septembre) estiment que la voie solitaire constitue la panacée aux principaux problèmes posés à la société helvétique, plutôt que l'intégration à l'EEE ou l'adhésion à la CE.

Le Journal de Genève/Gazette de Lausanne, novembre 1992

La Suisse et la CE

Au cours des trois premiers trimestres de l'année en cours, près des trois cinquièmes des exportations suisses, 59,3%, représentant un total de 68,8 milliards de francs, sont allés vers les pays de la Communauté européenne (CE). Selon la société pour le développement de l'économie suisse (SDES), la CE prend de plus en plus d'importance en tant que marché d'écoulement des produits suisses.

Sur les neuf premiers mois de l'année dernière, les exportations suisses vers la CE avaient représenté 59,2% du total des exportations, soit 38,1 milliards de francs. Sur l'ensemble de l'année dernière, les exportations suisses vers la CE ont représenté 58,8% du total.

A l'inverse, la CE est beaucoup moins dépendante du marché suisse. La Suisse a en effet absorbé 3,8% des exportations de la CE en 1990 et 1989, 4,0% en 1988. Les exportations suisses sur les trois premiers trimestres de l'année en cours ont représenté 3,04% des importations de la CE.

Selon la SDES, si la Suisse fait cavalier seul, elle aura plus difficilement accès au marché de la CE. Le tort subi serait plus grave pour la Suisse que pour la CE. Dans cette hypothèse, il ne faut guère s'attendre à pouvoir rattraper dans de nouvelles négociations les avantages qu'offre l'Espace économique européen (EEE), précise la SDES. (ATS)

Le Journal de Genève/Gazette de Lausanne (ATS), novembre 1992

Du jardin à la cave

Comment conserver vos fruits et légumes

Même si vous n'avez pas une cave fraîche et humide, il existe des possibilités de conserver les fruits, les pommes de terre et les légumes de votre jardin.

Par Edith Beckmann

Pour une bonne conservation, il importe de récolter au bon moment. Si on les prend trop tôt, les produits du jardin manquent de goût. Si on les laisse trop longtemps, ils deviennent trop mûrs et sont exposés aux maladies et aux parasites. Le jardinier amateur a donc intérêt à garder un œil sur sa production, car le moment idéal dépend de la variété, du moment où elle a été semée ou plantée, du temps qu'il a fait et de l'exposition du jardin.

Fruits et légumes sont vivants

Les fruits et les légumes récoltés sont vivants et continuent à mûrir durant le stockage. Le chaud et le sec accélèrent ce processus.

Les oignons et l'ail doivent être conservés en un endroit sec et aéré. Pour gagner de la place, on peut tresser ensemble les tiges des bulbes sains, ou mettre ceux-ci dans de vieux bas ou dans les jambes de culottes-bas, afin de les suspendre. Pour les betteraves, les carottes, les salsifis et le céleri, on

enlève les feuilles, d'une simple torsion de la main, et on écourte les racines. Seuls les légumes-racines intacts peuvent se garder. Attention en les arrachant!

Si l'on n'a pas une cave idéale, où la température soit de deux à sept degrés environ, on peut conserver les légumes-racines dans des caisses remplies de sable humide. On peut aussi les mettre dans des sacs spéciaux en plastique. On trouve dans le commerce des sacs de polyéthylène, qui conviennent aussi pour le stockage des pommes et des poires, mais non pour celui des pommes de terre.

Avant de mettre les pommes de terre en réserve pour l'hiver, on fait un premier stockage de trois à quatre semaines dans un endroit sec, aéré et à l'abri de la lumière. Ensuite seulement, on les trie soigneusement, en écartant les tubercules abîmés ou gâtés, puis on verse les pommes de terre saines sur des claies ou dans des cageots.

Du cageot...

Quant aux fruits, il vaut mieux les cueillir trop tôt que trop tard, car une récolte tardive diminue le temps de conservation. Auparavant, on disposait les fruits en une couche unique sur de larges claies. Aujourd'hui, on préfère des cageots, que l'on peut soit empiler, soit – encore mieux – glisser dans un bâti comme des tiroirs.

Le risque de pourriture n'est pas plus grand si l'on fait plusieurs couches, pourvu que l'on ne garde que des fruits sains et intacts, donc très triés. Avantages: on gagne de la place, et les fruits flétrissent moins vite. Remarquer que les fruits de

culture biologique contiennent moins d'eau et se conservent mieux.

... à la caisse isolante

Les fruits peuvent aussi être conservés sur un balcon situé à l'ombre, si on les met dans des caisses isolantes en sagex. Avant de fermer le box, on laisse aux pommes le temps de prendre la température ambiante du balcon. S'il gèle trop fort (en dessous de moins dix), il faut recouvrir la caisse d'une isolation supplémentaire, par exemple des couvertures de laine ou une épaisse couche de vieux journaux.

Le même mode de conservation convient aussi aux légumes-racines, à condition qu'ils soient sains et secs; il ne faut donc pas les laver.

Quelle que soit la manière de conserver les fruits et les légumes, il convient de les contrôler régulièrement pour éviter la pourriture.

Des «trucs» pour les légumes

Les choux des diverses variétés peuvent être suspendus par le trognon à des crochets fixés au plafond de la cave. On peut en faire autant avec les plants de tomates, afin que les fruits verts achèvent leur maturation. Mais on peut aussi cueillir les tomates en leur laissant un grand bout de tige et les entreposer dans des caissettes à fruits. Elles finissent de mûrir, lentement si la température est fraîche, et elles se dessèchent un peu, mais gardent leur saveur jusqu'en janvier.

Une longue conservation est possible pour presque tous les légumes grâce au congélateur. La condition préalable est de les blanchir, c'est-à-dire de les passer un moment dans l'eau bouillante, non salée; on compte deux à cinq minutes depuis le moment de réébullition, selon les espèces. Aussitôt après, mettre à rafraîchir quelques minutes sous l'eau froide, puis égoutter et emballer. Une suggestion: on peut accompagner les légumes à congeler de fines herbes fraîches préalablement lavées.

Si vous désirez en savoir plus, la brochure «Entreposage de fruits, de pommes de terre et de légumes frais» peut être obtenue pour le prix de Fr. 2.50 auprès du Centre pour l'utilisation de fruits et des pommes de terre (CUF), 8910 Affoltern a. A.

Les légumes-racines tels que betteraves et carottes peuvent se conserver dans des sacs spéciaux.



En surveillant régulièrement les fruits et les légumes entreposés, on peut dépister à temps ceux qui commencent à se gâter.

Fossoyer? Non merci!

En cette saison, les jardins cultivés de manière traditionnelle deviennent progressivement chauves. Par un véritable tour de force, qui se paie d'ordinaire d'un douloureux tour de reins, on en retourne toute la terre.

Rien de cela chez le jardinier biologique. Il laisse les êtres vivants présents dans le sol, au premier rang les vers de terre, se charger de la rude besogne. Pour que le système fonctionne, il prend soin de nourrir ces innombrables petites bêtes si zélées au moyen d'une couche de compost ou «mulch».

C'est le moyen le plus simple de transformer les déchets de jardin et les feuilles mortes en précieux humus. Il est utile de disposer d'un shredder ou d'un hachepaille pour réduire en petits morceaux les tiges et les branches. Sinon, on peut les couper en morceaux de la largeur de la main, par exemple avec une serpe.

Aérer la terre

Pour avoir une bonne zone de contact avec le sol, on commence par aérer la terre, après la récolte, par exemple avec un sarcloret ou une triandine. Le compost déjà préparé est alors disposé sur le sol. Il faut une couche d'environ 15 centimètres, très aérée pour éviter la pourriture. Les déchets légers, comme les feuilles mortes, seront lestés avec du compost plus lourd ou des branches d'arbres, pour les empêcher de s'éparpiller au moindre vent. Ceci vaut en particulier pour la petite zone sarclée qu'on ménage au pied de chaque arbre, où il faut, autant que possible, laisser les feuilles mortes sur place. Le gazon, au contraire, étoufferait sous la couche de feuilles. On rassemblera donc les feuilles mortes au râteau pour les mettre à composter. S'il y en a de grandes quantités, on en fera d'abord un tas à part, le temps qu'elles commencent à se décomposer.

Couvrir le gazon

Le gazon est aussi à couvrir, mais avec du sable lavé réparti en une couche fine et égale. La chaux contenue dans le sable prévient la formation de mousse.

Si ouvert qu'on soit aux réalités écologiques, il faut reconnaître que, dans un jardin d'agrément, une couche de compost à base de déchets de jardin n'est pas le summum de l'esthétique. On conseillera, dans ce cas, un compost d'écorce, qui se décompose lentement et empêche la pousse des mauvaises herbes. On peut aussi employer de la paille ou du roseau hachés. On n'utilisera la sciure qu'en petite quantité, car elle rend le sol acide, un avantage que l'on réservera aux terres tourbeuses. En revanche, des branches que l'on réduit en petits morceaux peuvent être compostées sans problèmes.

(eb.)

Marsens: portes ouvertes

La Banque Raiffeisen de la circonscription de Marsens-Echarlens-Vuippens a franchi cette année une étape importante de son existence en s'installant dans de nouveaux locaux, spacieux, aménagés à l'emplacement qu'occupait il y a une dizaine d'années la boucherie des établissements hospitaliers. Le samedi 10 octobre dernier, la population était conviée à visiter les lieux.



Plus de 300 personnes sont venues découvrir les bureaux modernes et accueillants et les installations de l'établissement. De plus, chacun eut tout loisir de tenter sa chance au concours organisé pour la circonstance, d'admirer l'exposition de dessins de la classe de 1^{re} année primaire, tout en partageant l'apéritif entre villageois. Durant la partie officielle, M. Yves Kolly, président du conseil d'administration, releva qu'au vu de la progression de l'établissement, cette ouverture suivait la logique. M. Gaston Menoud, président de la Fédération de Fribourg romand, était pour ce jour le porte-parole de l'Union de Saint-Gall. Pour conclure cette partie, M. Bernard Dafflon, syndic de Marsens, rendit hommage au dynamisme des entreprises locales en soulignant le rôle social et économique qu'elles jouent. De l'appartenance de M. Robert Andrey, son gérant fondateur en 1954, à un petit local de l'ancienne conciergerie de l'Hôpital de Marsens, la Banque Raiffeisen de Marsens table, par ce nouveau déménagement, sur un futur développement de son activité.

M. Yves Kolly, président du conseil d'administration, lors de son allocution.



Malgré la pluie, une journée portes ouvertes qui fut appréciée...

Des hommes...

Conseil d'administration

Président	Kolly Yves
Vice-président	Schornoz Casimir
Secrétaire	Bochud Jean-Paul
Membre	Kolly Francis
Membre	Philipona Jean-Nicolas

Conseil de surveillance

Président	Dafflon Bernard
Vice-président	Pugin Jacques
Secrétaire	Corpataux Aimé

Gérance

Gérant	Vienny Jean-François
Collaboratrice	Liard Catherine

... et des chiffres

31.12.1955:	62 000.— (fin du 1 ^{er} exercice)
31.12.1965:	0,3 mio
31.12.1975:	1,9 mio
31.12.1985:	4,6 mio
31.12.1990:	12,9 mio
31.12.1991:	13,8 mio (fin du 37 ^e exercice)

Magasin exposition carrelages

Rue de la Maison-Rouge 23
1400 YVERDON-LES-BAINS
☎ (024) 21 22 13
Fax (024) 26 16 24
Vente en gros et au détail



A. MONTORFANO S.A.

Saint-Pétersbourg et Moscou: le départ est imminent!

Plus d'une vingtaine de lecteurs de PANORAMA se sont déjà inscrits pour le voyage que nous leur avons concocté, avec Wagons-Lits Tourisme Travel (gare CFF Lausanne), à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Les retardataires ne disposent plus que de quelques jours pour s'inscrire.

Bon voyage!



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM: _____

PRÉNOM: _____

ADRESSE: _____

SIGNATURE: _____

s'inscrit pour:
le voyage à Saint-Pétersbourg et Moscou
du 27 décembre au 2 janvier au prix de
Fr.s. 1495.-

– pour personne(s)

(à retourner à la Rédaction de PANO-
RAMA, case postale 144, 1010 Lau-
sanne)

ACTUALITE RAIFFEISEN

Martin Mathys

**M. Martin Mathys,
vice-président de la
Fédération vaudoise des
BR, est décédé
subitement le 8 octobre
dernier.**

Elu membre du Comité de la Fédération lors de l'assemblée générale du 10 mai 1975 à Commugny, M. Mathys, alors président du Comité de direction de la Caisse Raiffeisen du Mont-Cugy-Morrens, est de par ses qualités d'organisateur et son efficacité très vite devenu l'homme clé de la mise sur pied des assemblées générales de la Fédération.

Elu vice-président le 8 mai 1982 à Chapelle-sur-Moudon, ses compétences l'ont amené, en novembre de la même année, à prendre

en charge la responsabilité de la formation au sein de la Fédération, des responsabilités qu'il a assumées avec brio et un engagement sans faille jusqu'à son décès.

Municipal depuis 1974 et syndic dès 1984 de ce village de Cugy qu'il chérissait tant, il fit bénéficier toutes les autorités, associations ou sociétés auxquelles il participait de sa généreuse personnalité et de ses multiples compétences.

M. Martin Mathys était un esprit ouvert, privilégiant la qualité des relations humaines, très attaché aux coutumes et à la culture de son canton.

Il a su magnifiquement servir la cause du mouvement Raiffeisen.

M. A. J.



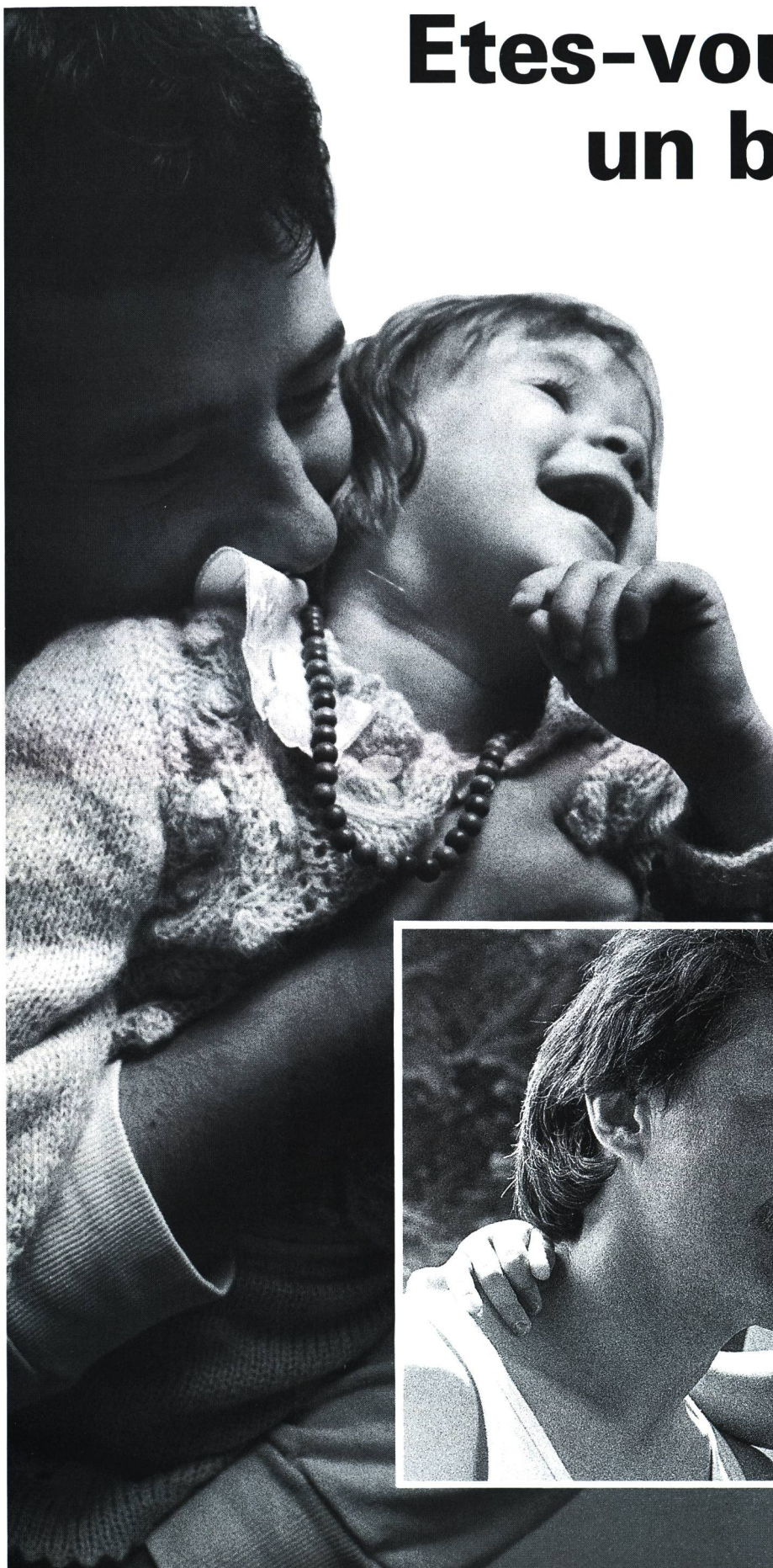
Etes-vous un bon père?

Le rôle du père est essentiel

Longtemps relégué au second plan – priorité à l'instinct dit «maternel»! – le rôle du père se voit de plus en plus pris au sérieux, tant par les «psy» que par les pères eux-mêmes. C'est tant mieux pour le bonheur des enfants...

Instant de rire: «Le père est un homme qui a créé un autre lui-même totalement différent de lui.» (Maurice Chappaz)

Photo: Oswald Ruppen



«Tous vos rapports avec les hommes ne sont-ils pas changés depuis que vous êtes le père de l'un d'eux? (Paul Claudel)

Photo: Willi Stolz

Le passé contribue souvent à éclairer le présent. Alors osons cette petite question: quel était donc le rôle du père au temps de l'Antiquité?

Les historiens nous apprennent que, pour les Hébreux, le père de famille avait droit de vie et de mort sur ses enfants.

Chez les Médo-Perses, le garçon était élevé par son père dès l'âge de six ans. Celui-ci lui apprenait à monter à cheval, à tirer à l'arc et... à dire la vérité.

Dans la même région du monde, chez les Arabes – avant l'Islam – les garçons étaient confiés, dès leurs premiers jours, à des nourrices spécialisées, sortes d'éducatrices qui avaient pour tâche d'en faire des «guerriers accomplis». A Sparte, si les enfants débiles étaient abandonnés dans la montagne, les garçons bien constitués, eux, restaient auprès de leur mère jusqu'à six ans. Parvenus à cet âge, ils se voyaient pris en charge par l'Etat qui les plaçait dans des camps pour les préparer au métier de soldat.

A Athènes, c'est jusqu'à l'âge de six ans aussi que les enfants étaient élevés par leur mère. Après quoi, le père de famille se souciait de leur trouver un pédagogue susceptible de les éveiller aussi bien à l'art et au sport qu'à la philosophie.

Du «pater familias»...

Plus loin, en Caucase, chez les Tcherkess, les pères voyaient rarement leurs enfants puisqu'une partie de leur habitation était réservée à la mère et aux enfants et l'autre au père.

Dans une société plus proche de la nôtre, à Rome, le «pater familias» – tel était son titre – avait littéralement droit de vie et de mort sur ses enfants. A l'heure de la naissance, il était libre de garder l'enfant ou d'ordonner qu'on le «jette». Ceux qui avaient la chance de vivre étaient confiés à leur mère jusqu'à l'âge de six ans (un âge-

butoir, décidément) puis envoyés dans des écoles publiques.

Au fil des siècles, nous apprend l'Histoire, «la puissance paternelle perdit de sa force et les rapports de confiance remplacèrent les rapports d'autorité».

... au «nouveau père»

Aujourd'hui, les pères européens sont de plus en plus nombreux (entre 30 à 40% selon certaines statistiques) à s'occuper «spontanément» de leurs enfants. Il faut reconnaître que, face à l'évolution de la condition de la femme, qui assume de plus en plus une activité professionnelle, les pères se sentent tenus de partager les responsabilités qui étaient traditionnellement l'apanage des mères. Mais le «modèle norvégien» – qui a ses partisans et ses détracteurs – n'a pas encore conquis l'Europe entière. Le temps n'est pas encore venu où pères et mères travailleraient à mi-temps et assumeraient à tour de rôle les tâches éducatives et ménagères, cela dans le but de réaliser pleinement «l'égalité des sexes».

Le père est nécessaire

La présence n'est pas tout. Combien de pères (et de mères!) sont-ils physiquement présents, auprès de leurs enfants, mais ne se soucient guère d'eux, leur préférant la lecture d'un journal ou le refuge de la télévision. Inversement, il y a des pères physiquement «absents» mais qui demeurent perpétuellement présents au sein de leur famille. C'est le cas «de ces marins bretons, nous dit le D^r Bouffard * (*L'enfant jusqu'à trois ans*, Editions du Seuil), dont la mère parlera généreusement à ses enfants, lorsqu'il sera en mer, et qui sera toujours présent malgré la distance».

Pour le pédiatre américain William E. Homan, «l'important est plus la qualité que la quantité de temps que le père peut consacrer à ses enfants». Et de préciser: «Du strict point de vue de l'enfant, la première exigence qui s'exerce sur le temps restreint du père «absentéiste» est son devoir de se montrer auprès de sa femme devant ses enfants. La plus grande perte des enfants, dont le père est absent, risque fort d'être leur impossibilité d'avoir pu

observer, au cours de leurs années d'apprentissage, l'affection mutuelle des parents.»

Les enfants peuvent souffrir de troubles de «la carence paternelle», estiment certains psychiatres. Pour le D^r Bouffard, «on n'est pas impunément élevé par une femme seule». Cependant, dans la mesure où il trouvera un substitut paternel, un enfant sans père n'est pas nécessairement destiné à souffrir de ce manque.

Reste que, dans l'idéal, le père est nécessaire à ses enfants, surtout dans ses jeunes années. «Il est nécessaire pour aider la mère à se sentir bien dans son corps et heureuse en esprit, précise le D^r W. Winnicott, dans son ouvrage consacré à «L'enfant et sa famille». «Le père est nécessaire pour donner à la mère un soutien moral, pour l'épauler dans son autorité, pour être l'incarnation, l'ordre et de la loi que la mère introduit dans la vie de l'enfant.» Il est nécessaire pour l'enfant «à cause de ses qualités positives et des éléments qui le différencient des autres hommes, à cause également de la vigueur de sa personnalité».

Le père est là «pour enrichir le monde de l'enfant».

Bref, et au-delà de toutes les raisons que les «psy» voudront invoquer, le père est nécessaire au bonheur et à l'équilibre de l'enfant et de la mère.

Si les joies d'une paternité bien assumée contribuent à épanouir un homme, ses carences peuvent être lourdes de conséquences. Quand certains pères le réalisent, il est souvent trop tard pour revenir en arrière et jouer le rôle de papa modèle alors que ses jeunes enfants sont devenus grands et aspirent à l'indépendance...

Si la détresse des pères frustrés d'amour filial – parce qu'ils ont souvent donné la priorité à leur «carrière» – est touchante, que dire de ces enfants frustrés d'amour paternel, et qui resteront, leur vie durant, des orphelins?

«**Même adulte, on ne cesse pas d'être affamé d'amour paternel**», a écrit Paul Auster, dont l'œuvre entière est hantée par «cette malédiction»: l'absence du père.

* «L'invention de la solitude», Actes Sud, collection Babel.

Michel de Rivaz

Ferdinand Hodler, Eugène Burnand et les billets de la Banque nationale suisse

Michel de Rivaz, auteur du livre «Ferdinand Hodler, Eugène Burnand et les billets de la Banque nationale suisse», reconstitue les faits et gestes de la commission d'experts et des artistes engagés dans cette aventure, abondamment illustrée d'esquisses, dessins et compositions fournis en nombre impressionnant, surtout par Hodler. L'auteur a fait l'essentiel de sa carrière auprès de la BNS. Directeur au siège de Berne, il a notamment préparé et dirigé la création de la série actuelle. Il passe pour l'un des meilleurs connaisseurs dans ce domaine.

L'action se déroule entre 1908 et 1911 quand seront mises en circulation, dans un climat de polémique passionnée, les coupures de 50, 100, 500 et 1000 francs. Hodler avoue à un critique qu'il ne peut pas reconnaître les billets comme étant son œuvre. Certains verront dans l'image de son bûcheron celle de la BNS sapant l'économie nationale!

Les experts mandatés, totalement inexpérimentés en la matière, s'étaient fixé trois objectifs, créer un billet: qui s'affirme comme une œuvre d'art, qui soit marqué du caractère national et dont les qualités techniques assurent la meilleure protection à l'égard des contrefaçons. La commission s'adresse à Hodler qui est alors au faite de sa carrière, puis au maître vaudois Eugène Burnand, voulant donner satisfaction – compromis bien helvétique – aux deux courants prédominant alors, celui des modernes et celui des classiques. Le thème général suggéré sera le travail en Suisse. Burnand traite de l'industrie et de l'artisanat qu'il représente par une fonderie et par des brodeuses. Un projet traité de manière conventionnelle, aussitôt agréé par les experts. Avec le faucheur et le bûcheron, Hodler symbolise la maîtrise du sol par le paysan helvétique. Il tente de réaliser une

La Banque nationale suisse a été créée en 1905 au terme d'un long enfantement politique. Au début de 1908, le Conseil fédéral institua une commission d'experts chargée de la création de la première série de billets de la BNS. Un épisode très helvétique de la confrontation de l'artiste avec le pouvoir.

Ferdinand Hodler Eugène Burnand
et les billets de la Banque nationale suisse



image totale englobant à la fois textes, ornements et personnages. Mais ses Helvetia, proposées pour le verso, sont sèchement rejetées. Et la commission juge le geste du bûcheron trop brutal, elle critique l'attitude du faucheur. L'imprimeur londonien se dit incapable de traduire en gravure les ornements de l'artiste et juge ses arrière-plans incompréhensibles...

Michel de Rivaz porte un jugement sans complaisance sur ces billets, où l'esthétique fut subordonnée à la sécurité – précaution bien helvétique – où l'apport ornemental de l'imprimeur anglais Waterlow and Sons sera prédominant au détriment de l'espace concédé aux artistes. Cette première série qui se démarque de ce qui se faisait alors à l'étranger, lui apparaît néanmoins comme un assez bon produit des arts appliqués. Elle restera en circulation durant un demi-siècle.

Françoise de Preux

Autour de l'argent

Afin de mieux situer votre rapport à l'argent, pour mieux connaître aussi cet univers, quelques titres:

Comment penser l'argent (Le Monde Editions): un ouvrage très fouillé qui vous permettra, par exemple, de mieux décupabiliser ce tabou.

L'argent (Editions Autrement): où il est question de l'argent des riches mais aussi de celui des pauvres, entre autres sujets magnifiquement abordés – comme toujours chez **Autrement** – dans cette revue.

L'argent (Editions Gallimard, collection Idées): un livre exhaustif sur un sujet sans limites.

Septembre*

Par Sylviane Roche



Sylviane Roche

Septembre est le deuxième roman de Sylviane Roche, après *Le Salon Pompadour*, édité chez Bernard Campiche, et un premier recueil de nouvelles, *Les Passantes*, paru en 1987.

Née à Paris, Sylviane Roche enseigne le français au Gymnase de Nyon. Elle est membre de la rédaction de la revue littéraire *Ecriture*.

Septembre est l'histoire d'un homme passionnément aimé et qui meurt. Sylviane Roche sait nous bouleverser en nous parlant de l'innommable avec le sourire et avec une pudeur extrême. Peut-être parce que l'humour est la politesse du désespoir...

Alors, dans ce restaurant familial où nous déjeunions ensemble plusieurs fois par semaine, j'attendais, partagée entre l'amusement et l'agacement, de voir surgir, ostensiblement hors d'haleine, la longue silhouette aux cheveux gris.

– Enfin! J'ai eu peur que tu t'inquiètes! Je n'arrivais pas à me dépêtrer de...

Il allait s'asseoir, ou plutôt se laisser tomber sur sa chaise avec l'air épuisé, puis, reprenant ses esprits, me baiser la main comme toujours en public, en murmurant:

– C'est parce que tu m'as attendu que tu es belle comme ça?

Et puis il m'expliquerait que le pire était qu'il avait, à l'autre bout de la ville, un rendez-vous dans moins d'une heure.

– Tu ne m'en veux pas si je mange en vitesse?... Oh et puis tant pis, de toute façon je serai en retard!

Il commanderait un repas de trois plats («J'ai faim!»), s'installerait confortablement en tâchant de loger ses interminables jambes sous la table, et me regarderait enfin en disant:

– Che, piba, comment tu vas, toi, aujourd'hui?

Alors il n'y aurait plus rien d'autre sur la Terre, et le voyage pourrait commencer...

Au bout d'une heure, tout de même un peu en colère, je suis allée téléphoner à son bureau. C'est sa secrétaire qui m'a appris l'accident, la veille au soir, sur l'autoroute, en rentrant de l'aéroport. Je n'ai pas compris tout de suite. J'ai répété «Un accident?» d'une voix incrédule, et elle a ajouté «Oui, de voiture» ou quelque chose comme ça. J'ai dit aussi: «Mais ce n'est pas grave, n'est-ce pas?» et elle a répondu «Je ne sais pas». Je n'ai pas fait attention au son de sa voix. Elle m'a dit qu'il était à l'hôpital principal. J'ai demandé «Il vous a appelée?» et elle a répondu d'une voix unie que non, que c'était M^{me} Salinas qui l'avait prévenue ce matin de bonne heure pour qu'elle annule les rendez-vous.

Là non plus je n'ai pas trouvé cela bizarre, je n'ai rien pensé du tout...

* Bernard Campiche, éditeur.

Dans sa rubrique *Espace littéraire*, lancée au début de l'année 1987, *Panorama* a d'abord publié des textes inédits d'auteurs suisses romands (Gilbert Baechtold, Marie-Claire Dewarrat, Anne-Lise Grobety, Janine Massard, Martine Magnaridès, Jean-Marc Lovay, Vahé Godel et Christian Viredaz...

Dès le début 1988, et jusqu'à ce numéro, ce sont des extraits d'œuvres publiées par des

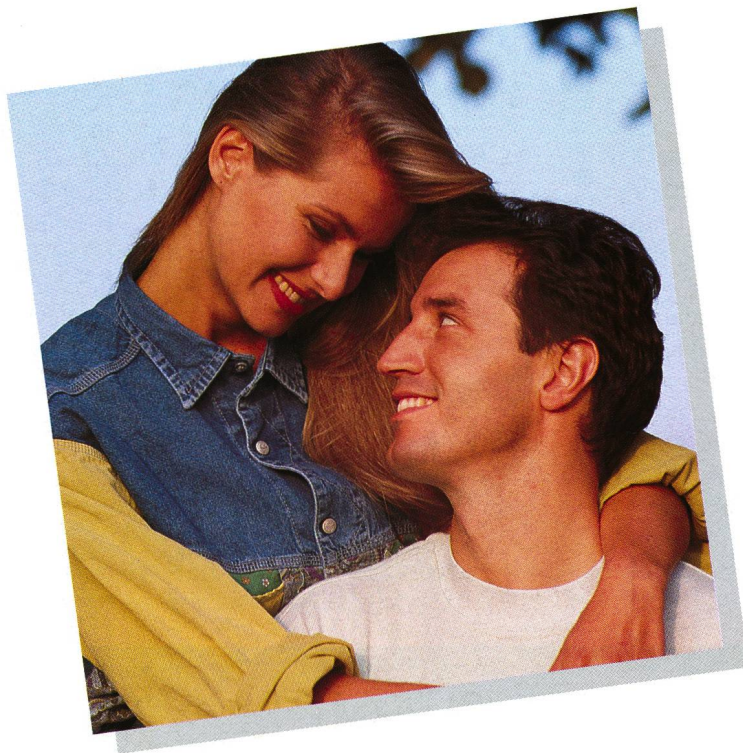
auteurs suisses – romands, alémaniques, tessinois, romanches – mais aussi étrangers, en particulier édités à L'Aire, à L'Age d'Homme, chez Bernard Campiche et aux Editions 24 Heures, qui ont paru dans notre rubrique mensuelle.

De Maurice Chappaz à Nicolas Bouvier, d'Anne Cunéo à Jean Romain, de Henri Deblüe à Nicolas Kolly, et de Corinna Bille à Sylviane Roche – qui clôt notre

dernière livraison – une quarantaine d'auteurs auront trouvé, dans *Panorama*, au cours de ces six dernières années, un espace littéraire unique dans la presse bancaire de ce pays.

Au talent des auteurs et à l'esprit de collaboration de leurs éditeurs va notre gratitude.

Épargnez, et le fisc vous épargnera



Aimeriez-vous épargner à un taux favorable tout en payant moins d'impôts?

C'est précisément cela, et plus encore, que vous offre le plan de prévoyance Raiffeisen, 3^e pilier:

- Vos versements annuels peuvent être déduits du revenu imposable
- Le capital et les intérêts sont exonérés d'impôts
- Vous avez d'intéressantes possibilités en relation avec votre hypothèque ou l'achat de votre logement
- Vous épargnez à votre rythme, sans contrainte

Appelez-nous ou passez nous voir au guichet. C'est avec plaisir que nous vous conseillerons.

RAIFFEISEN

la banque qui appartient à ses clients

